



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre VI

Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

Programme 22

Réfugiés de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	7
Sous-programme 1. Veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international . . .	7
Sous-programme 2. Faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine	12
Sous-programme 3. Faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement	16

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 4. Améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine	20
Sous-programme 5. Veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement	24
Sous-programme 6. Faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom	27
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	30
Vue d'ensemble	30
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	37
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle.	38
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	42

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est chargé par l'Assemblée générale de fournir assistance et protection à quelque 5,9 millions de réfugiés de Palestine enregistrés, pour les aider à réaliser pleinement leur potentiel humain dans l'attente d'une solution juste et pérenne à leur situation tragique.

En décembre 2022, les États Membres ont manifesté leur solide appui politique à l'UNRWA en prorogeant son mandat jusqu'en 2025. Aux yeux des réfugiés de Palestine, cette décision n'était pas qu'une approbation de routine des activités de l'Office, mais représentait un engagement de la part des États Membres à continuer d'œuvrer pour leur protection et pour la satisfaction de leurs besoins les plus fondamentaux.

La nécessité de satisfaire les besoins fondamentaux des réfugiés de Palestine s'est considérablement renforcée ces dernières années, en raison des bouclages de Gaza, du conflit armé prolongé en République arabe syrienne, de l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, de la détérioration de la situation socioéconomique au Liban et, plus récemment, des conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus et d'autres crises mondiales, qui ont fait augmenter les prix des produits alimentaires et des carburants. Tous ces facteurs accumulés ont exacerbé la pauvreté, le dénuement et le sentiment de désespoir des réfugiés de Palestine dans tous les secteurs d'activité.

Dans ce contexte, une pression écrasante est exercée sur l'UNRWA pour qu'il en fasse davantage, alors qu'il est déjà aux prises avec des crises de liquidités répétées et un déficit de financement chronique. Le projet de budget-programme pour 2024 offre aux États Membres l'occasion de faire en sorte que l'engagement politique qu'ils ont récemment réaffirmé s'accompagne des ressources dont l'UNRWA a besoin pour remplir son mandat.

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
(*Signé*) Philippe **Lazzarini**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 26.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est chargé de fournir assistance et protection aux réfugiés de Palestine. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions telles que la résolution 302 (IV) de 1949, qui porte création de l'Office. Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'Office a adapté ses programmes pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés de Palestine et protéger ces derniers autant que faire se peut en leur apportant des secours et une certaine stabilité, en dépit de l'incertitude permanente dans la région.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 26.2 L'UNRWA a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Dans ce cadre, il s'efforce d'atteindre cinq objectifs de programme énoncés dans son nouveau plan stratégique (2023-2028) : a) veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international ; b) faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine ; c) faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement ; d) améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine ; e) veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement ; f) faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom.
- 26.3 Conformément au plan stratégique 2023-2028, le projet de budget-programme pour 2024 a été mis à jour pour tenir compte des objectifs susmentionnés.
- 26.4 Pour atteindre ses objectifs, l'Office entend continuer de faire bénéficier les 5,9 millions de réfugiés de Palestine enregistrés dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne de services d'éducation et de santé, de secours et de services sociaux, de moyens de subsistance, y compris d'une aide sous forme de microcrédits, de travaux d'aménagement des infrastructures et des camps et d'une protection, en améliorant encore ces prestations. L'innovation, la modernisation et la transformation numérique continueront de jouer un rôle central dans l'ensemble de ses programmes. La prestation de services numériques contribuera à améliorer la qualité des services en permettant d'intégrer davantage les programmes, de fournir plus rapidement les services, d'améliorer l'accès à l'information pour les réfugiés et d'accroître la résilience de ces derniers face aux chocs extérieurs. Cela sera particulièrement utile à l'Office, qui fournit des services d'éducation à plus d'un demi-million d'enfants. L'UNRWA a la responsabilité de veiller à ce que la prochaine génération de réfugiés de Palestine ait les compétences numériques nécessaires pour réussir. Par ailleurs, il entend relever les défis liés à l'apprentissage numérique, notamment l'accès à Internet et la disponibilité des appareils nécessaires, afin qu'aucun élève ne soit laissé de côté.
- 26.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'UNRWA continuera de nouer et de renforcer un large éventail de partenariats témoignant de son engagement à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17, notamment avec les autorités des pays d'accueil et les gouvernements donateurs, les organisations non gouvernementales, ses propres comités nationaux et le secteur privé, qui l'aident à s'acquitter de son mandat. En outre, les nouveaux partenariats et les partenariats renforcés avec des

organisations non gouvernementales internationales et nationales et des organisations locales permettront d'augmenter autant que possible les moyens techniques dont dispose l'Office pour obtenir de meilleurs résultats dans les principaux domaines dans lesquels il fournit des services, notamment la protection, la santé, la réduction de la pauvreté pour les plus vulnérables et l'inclusion du handicap.

- 26.6 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Office maintiendra et élargira ses partenariats avec les autres entités des Nations Unies. Bon nombre de ces partenariats, dont ceux noués avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la Santé, remontent à la création de l'Office en 1949. Les partenaires institutionnels ont participé à l'élaboration de normes pour les programmes de l'Office touchant à l'éducation et à la santé, et continueront d'apporter une aide stratégique à l'Office. Ce dernier agit également aux côtés des équipes de pays des Nations Unies et de leurs entités membres dans ses secteurs d'activité afin d'améliorer les synergies, en particulier s'agissant de la prestation de services de première ligne.
- 26.7 En ce qui concerne les facteurs externes, l'Office a tenu compte des risques pertinents consignés dans l'inventaire des risques, et les hypothèses ci-après ont donc été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) globalement, la situation est caractérisée par son instabilité et, dans certains cas, par des troubles et un conflit armé tout au long de l'année ;
 - b) la demande concernant l'aide d'urgence de l'Office augmente, de même que celle de services essentiels ;
 - c) dans les cas où ils existent, l'hostilité et les préjugés à l'égard des réfugiés de Palestine parmi les populations d'accueil n'augmentent pas ;
 - d) le blocus de Gaza ne se durcit pas ;
 - e) les restrictions de mouvement dans le territoire palestinien occupé ne sont pas durcies du fait de l'insécurité ;
 - f) le nombre d'inscrits dans les écoles de l'UNRWA n'augmente pas au-delà des projections fondées sur les tendances historiques ;
 - g) les infrastructures, les installations et les logements dans les secteurs d'activité de l'Office ne subissent pas de dommages dus à des crises humanitaires ;
 - h) l'Office parvient à recueillir suffisamment de fonds.
- 26.8 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre du sous-programme 1, les survivant(e)s de violences sexuelles et fondées sur le genre recevront le soutien des travailleurs sociaux de l'Office, tandis que, dans le cadre du sous-programme 2, les femmes et les hommes et les filles et les garçons auront un accès égal aux soins de santé primaires. Dans le cadre du sous-programme 3, tous les enfants et les jeunes réfugiés de Palestine jouiront, sans discrimination, d'un accès égal à l'enseignement dans les écoles de l'Office, tandis que, dans le cadre du sous-programme 4, l'Office offrira un encadrement aux femmes pour les aider à réaliser leur plein potentiel en leur garantissant un accès égal à l'enseignement technique, professionnel et supérieur dans ses établissements. En ce qui concerne le sous-programme 5, l'UNRWA veillera à ce que les abris remis en état pour les réfugiés de Palestine disposent de chambres séparées pour les femmes et les hommes, si nécessaire, et promouvra le droit des femmes de posséder et de contrôler des biens. Pour ce qui est du sous-programme 6, les prestations sociales cibleront les segments vulnérables de la population de réfugiés de Palestine, notamment les ménages dirigés par des femmes.
- 26.9 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'UNRWA :
- a) reconstruira et remettra en état ses installations, notamment les centres de santé, dans le cadre du sous-programme 2, les écoles, dans le cadre du sous-programme 3, et les centres de formation

professionnelle, dans le cadre du sous-programme 4, afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ; b) réalisera des examens de dépistage pour les nourrissons et les enfants réfugiés de Palestine afin de recenser les personnes en situation de handicap et de leur apporter un soutien dans le cadre du sous-programme 2 ; c) facilitera l'inclusion des élèves en situation de handicap dans son système éducatif, notamment en mettant à leur disposition des technologies d'accessibilité, conformément à son approche d'éducation inclusive dans le cadre du sous-programme 3 ; d) organisera, dans le cadre du sous-programme 1, des activités de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation des réfugiés de Palestine en situation de handicap et à favoriser leur inclusion au niveau des foyers et des communautés.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 26.10 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu plusieurs conséquences sur l'exécution des mandats, notamment les suivantes : a) augmentation de la demande concernant les services de protection fournis dans le cadre du sous-programme 1 du fait des pressions socioéconomiques suscitées par la pandémie ; b) établissement de protocoles de nettoyage améliorés dans les centres de santé, les écoles et les centres de formation professionnelle de l'Office dans le cadre des sous-programmes 2, 3 et 4 ; c) nécessité accrue de mettre en place des mesures visant à remédier à la perte d'apprentissage subie par les élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA après deux années de perturbation, dans le cadre du sous-programme 3.
- 26.11 L'Office continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment par la mise au point d'un système interactif de gestion de la formation en vue de promouvoir des conditions d'apprentissage virtuel qui favorisent : a) un dialogue sûr entre les élèves, les enseignants et le personnel éducatif de l'Office ; b) le suivi de la participation des élèves et des progrès faits par ceux-ci ; c) l'évaluation en ligne des élèves ; d) l'amélioration de l'apprentissage à distance et en salle. Le système de gestion de l'apprentissage tiendra compte des enseignements tirés de la mise en place de la plateforme d'apprentissage numérique de l'UNRWA en 2021, pendant la pandémie. Cette plateforme, qui sert de répertoire de contenus, permet aux élèves, aux parents et au personnel éducatif de l'Office de consulter et de télécharger des supports d'auto-apprentissage à tout moment, garantissant ainsi la continuité de l'apprentissage pendant les périodes de fermeture des écoles.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 26.12 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

302 (IV) , 74/83 , 75/93 , 76/77	Aide aux réfugiés de Palestine	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
3331 B (XXIX)	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	74/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
65/272	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	77/122	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Produits

- 26.13 On trouvera dans le tableau 26.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 26.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	5	5
Réunions ou séances :				
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Quatrième Commission	1	1	1	1
4. Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
5. Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	1	1	1

Activités d'évaluation

- 26.14 En raison du manque de ressources, aucune évaluation concernant les activités relatives au budget-programme de l'Office n'a été réalisée en 2022.
- 26.15 Toutefois, il a été tenu compte des résultats des évaluations menées en 2021 au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 ainsi que des enseignements qui en ont été tirés. Par exemple, compte tenu des conclusions de l'évaluation du modèle de fourniture de soins de santé reposant sur des équipes de santé familiale, l'un des enseignements tirés pour le sous-programme 2 était qu'il fallait faire davantage connaître les services mis à la disposition des survivant(e)s de violences sexuelles et fondées sur le genre dans les centres de santé de l'Office et améliorer l'accès à ces services. En réponse, dans le cadre du sous-programme, l'Office a adopté une instruction technique visant à renforcer l'examen des patients pour déterminer qui est survivant(e) de violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi qu'à améliorer la formation du personnel médical et à développer ses capacités pour qu'il puisse reconnaître et soutenir les survivant(e)s.
- 26.16 Il est prévu que l'UNRWA procède aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) évaluation de la réforme du travail social ;
 - b) évaluation des services d'enseignement technique et professionnel ;
 - c) évaluation des services d'aménagement de l'infrastructure et des camps.

Programme de travail

Sous-programme 1

Veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international

Objectif

- 26.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les réfugiés de Palestine soient protégés en promouvant la réalisation des droits que leur reconnaît le droit international.

Stratégie

- 26.18 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office fera ce qui suit :
- a) tenir systématiquement compte des questions transversales contribuant à atténuer les risques en matière de protection et les vulnérabilités, notamment le genre, le handicap et l'âge, dans tous ses systèmes, procédures, méthodes, programmes et services ;
 - b) renforcer la protection des groupes vulnérables et des groupes à risque en surveillant et en exposant les atteintes à la protection et les tendances en matière de protection, en incitant les populations à s'autoprotéger et en donnant aux personnes ayant été mises en danger des conseils et services médicaux, juridiques ou psychosociaux, soit directement, soit par l'intermédiaire de partenaires extérieurs ;
 - c) faire campagne pour le respect, la protection et l'exercice des droits que le droit international reconnaît aux réfugiés de Palestine et, à cet effet, mener un plaidoyer privé et public fondé sur des données probantes auprès des débiteurs d'obligations, des acteurs extérieurs concernés et des autres entités des Nations Unies, notamment en collaboration avec les mécanismes internationaux de défense des droits humains, conformément à la résolution [77/122](#) ;
 - d) veiller à ce que ses services soient également accessibles aux femmes et aux filles réfugiées de Palestine, mettre en place une gamme complète de programmes, y compris des services de santé reproductive et de santé de la mère, de formation professionnelle et d'aide à la subsistance, pour les femmes et les filles, ainsi que des services d'éducation tenant compte des questions de genre, et plaider auprès des débiteurs d'obligations pour qu'ils garantissent la sécurité des femmes et des filles.
- 26.19 L'Office contribuera ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 16.
- 26.20 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un accès digne et sans risque aux services de l'UNRWA pour tous les réfugiés de Palestine, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes et les filles de manière générale, les femmes et les filles mariées sans papiers et les ménages dirigés par des femmes, des enfants ou des personnes en situation de handicap ;
 - b) un appui à la satisfaction des besoins de protection des réfugiés de Palestine, en particulier des groupes et des personnes les plus vulnérables et les plus à risque ;
 - c) le respect des droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international, ce qui crée un meilleur environnement en matière de protection ;
 - d) l'autonomisation des femmes et des filles réfugiées de Palestine et leur accès à des services qui contribuent à l'égalité des genres.

Exécution du programme en 2022

Réalisation des droits des réfugiés de Palestine

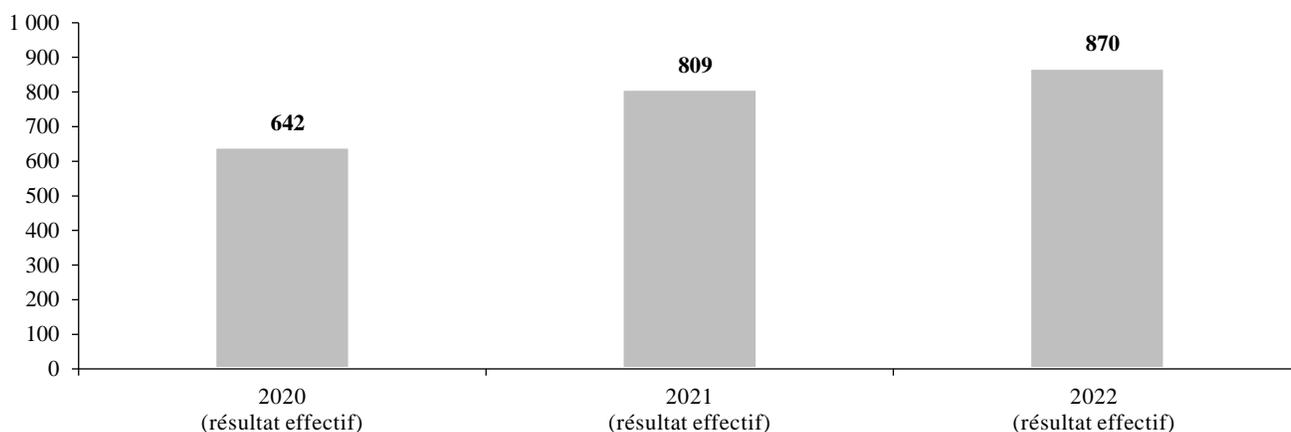
- 26.21 Les activités de plaidoyer de l'Office visent à renforcer et à protéger les droits que le droit international reconnaît aux réfugiés de Palestine par la prévention des violations des droits humains et autres problèmes de protection et la lutte contre de tels phénomènes. En 2022, dans le cadre du sous-programme, l'Office a défendu les droits des réfugiés de Palestine qui ont subi des violations ou dont l'exercice des droits a été menacé, en surveillant, en consignand et en faisant connaître les principales préoccupations en matière de protection grâce à un dialogue constructif avec les débiteurs d'obligations et d'autres parties prenantes externes. Par le truchement de lettres, de réunions bilatérales, d'exposés et de rapports, il a collaboré avec les débiteurs d'obligations, notamment les

autorités des pays hôtes, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et la communauté internationale, pour promouvoir le respect du droit international et obtenir des mesures de réparation pour les réfugiés de Palestine dont les droits ont été bafoués. Il a également participé et contribué régulièrement aux mécanismes internationaux mis en place par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits humains afin de leur communiquer des informations et des études de cas sur les violations des droits humains et autres problèmes de protection touchant les réfugiés de Palestine dans ses secteurs d'activité, en particulier lorsque ces réfugiés ont été affectés de manière disproportionnée par rapport au reste de la population locale.

26.22 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.I).

Figure 26.I

Mesure des résultats : nombre d'activités de plaidoyer menées en faveur de la protection auprès des débiteurs d'obligations et des acteurs externes



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcer la protection des réfugiés de Palestine grâce au suivi de la conformité et au perfectionnement continu

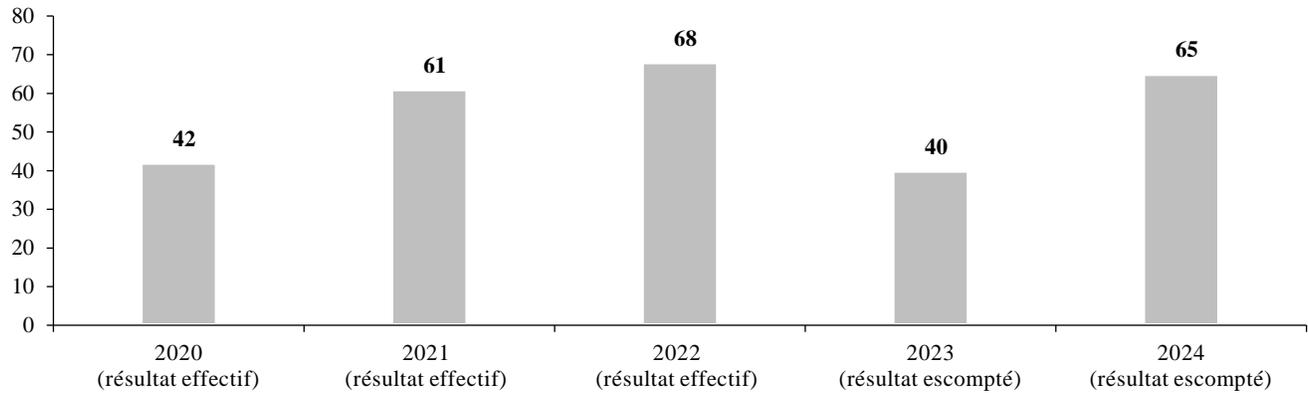
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

26.23 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 68 % des recommandations issues de l'audit des activités de protection soient appliquées par les bureaux de secteur de l'UNRWA, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 46 %.

26.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.II).

Figure 26.II

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations issues de l’audit des activités de protection appliquées par les bureaux de secteur (résultat cumulé)¹



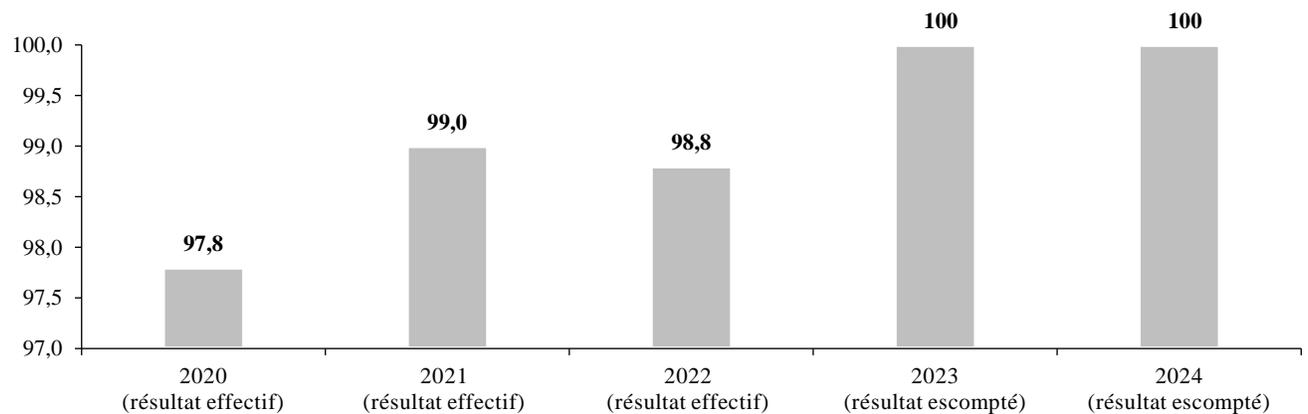
Résultat 2 : prendre en charge les problèmes de santé mentale et les problèmes psychosociaux des réfugiés de Palestine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 26.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 98,8 % des réfugiés de Palestine reconnus comme ayant des problèmes de santé mentale et des problèmes psychosociaux reçoivent une assistance, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 100 %. Cette cible n’a pas été atteinte en raison de la stigmatisation sociale, qui a conduit certains patients à qui on avait diagnostiqué des problèmes de santé mentale et des problèmes psychosociaux à refuser l’assistance.
- 26.26 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.III).

Figure 26.III

Mesure des résultats : pourcentage de réfugiés de Palestine reconnus comme ayant des problèmes de santé mentale et des problèmes psychosociaux recevant une assistance (résultat annuel)



¹ Il convient de noter que les pourcentages réels pour 2020, 2021 et 2022 correspondent au taux d’application cumulé des recommandations issues de l’audit des activités de protection de 2018. Les pourcentages cibles pour 2023 et 2024 se rapportent au taux d’application cumulé prévu des recommandations issues de l’audit des activités de protection de 2022.

Résultat 3 : améliorer la protection des réfugiés de Palestine les plus vulnérables

Projet de plan-programme pour 2024

26.27 Les déplacements prolongés, les cycles de conflit récurrents, l’occupation et les difficultés socioéconomiques ont fait que les réfugiés de Palestine, notamment les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, risquent davantage de subir des atteintes à leurs droits, des actes de violence et des traumatismes. Dans le cadre du sous-programme, l’Office répond aux besoins de protection particulièrement complexes des réfugiés de Palestine les plus vulnérables en mettant à la disposition de ces derniers des services sociaux intégrés fournis par des professionnels. Il met l’accent sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, la protection de l’enfance et le handicap, ainsi que sur la gestion de problèmes tels que la dépression, le chagrin et l’usage de substances. Ces interventions sont coordonnées par une équipe de 249 travailleurs sociaux qualifiés qui aident les individus et les familles à déterminer les causes de leur détresse interne et les options dont ils disposent pour améliorer leur bien-être. Souvent, les individus et les familles sont orientés vers des services spécialisés, y compris les médecins ou les conseillers médicaux de l’UNRWA. Un système de gestion des dossiers garantit que toutes les interventions sont consignées, coordonnées et suivies.

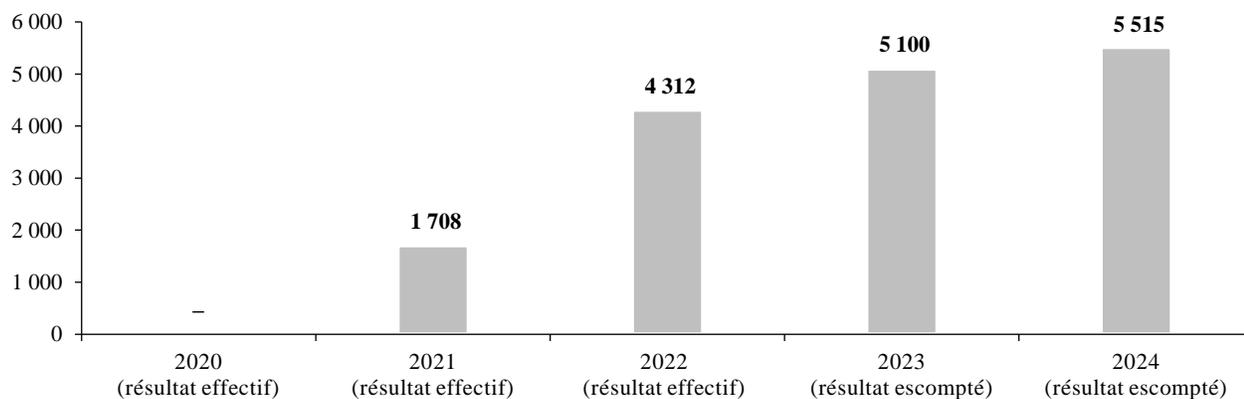
Enseignements tirés et changements prévus

26.28 L’enseignement tiré est le suivant : certains des réfugiés de Palestine vulnérables à qui l’UNRWA fournit des services sociaux ont besoin d’un appui spécialisé que l’Office n’offre pas actuellement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, l’Office augmentera le nombre de dispositifs d’orientation vers les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux fournisseurs de services.

26.29 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.IV).

Figure 26.IV

Mesure des résultats : nombre de réfugiés de Palestine ayant bénéficié des services sociaux de l’UNRWA (résultat annuel)



Produits

26.30 On trouvera dans le tableau 26.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 26.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions, séances d'information et interventions écrites formelles visant à protéger les droits des réfugiés de Palestine.

Services fournis directement : fourniture de conseils juridiques et d'informations juridiques, ou orientation vers des prestataires de services juridiques ; conseils, services médicaux et soutien social pour les réfugiés de Palestine ; transmission de nombreuses communications au système international des droits humains.

Sous-programme 2

Faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine

Objectif

- 26.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les réfugiés de Palestine puissent mener une vie saine.

Stratégie

- 26.32 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, l'Office fera ce qui suit :
- a) répondre aux besoins des réfugiés de Palestine en matière de santé de la mère et de l'enfant en fournissant des soins préconceptionnels, prénatals et postnatals, ainsi que des services de planification familiale, de vaccination et de nutrition des enfants, de suivi et de dépistage des handicaps ;
 - b) maîtriser les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale en les surveillant et en menant des interventions de promotion de la santé et de prévention, ainsi qu'en orientant les patients ;
 - c) maîtriser les maladies transmissibles en renforçant les capacités de surveillance et d'intervention et en participant aux campagnes de vaccination de masse organisées par les gouvernements hôtes ;
 - d) offrir des soins de santé sûrs, de qualité, centrés sur la personne et reposant sur des équipes de santé familiale dans ses centres de santé, qui seront rendus de plus en plus accessibles.
- 26.33 L'Office contribuera ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2, 3, 5 et 10.
- 26.34 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) amélioration de la santé de la mère et de l'enfant chez les réfugiés de Palestine ;
 - b) amélioration de la maîtrise des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale ;
 - c) amélioration de la maîtrise des maladies transmissibles ainsi que de la prévention et de la maîtrise des maladies infectieuses ;
 - d) accès sans risque à des services de santé primaires, secondaires et tertiaires de qualité pour les réfugiés de Palestine.

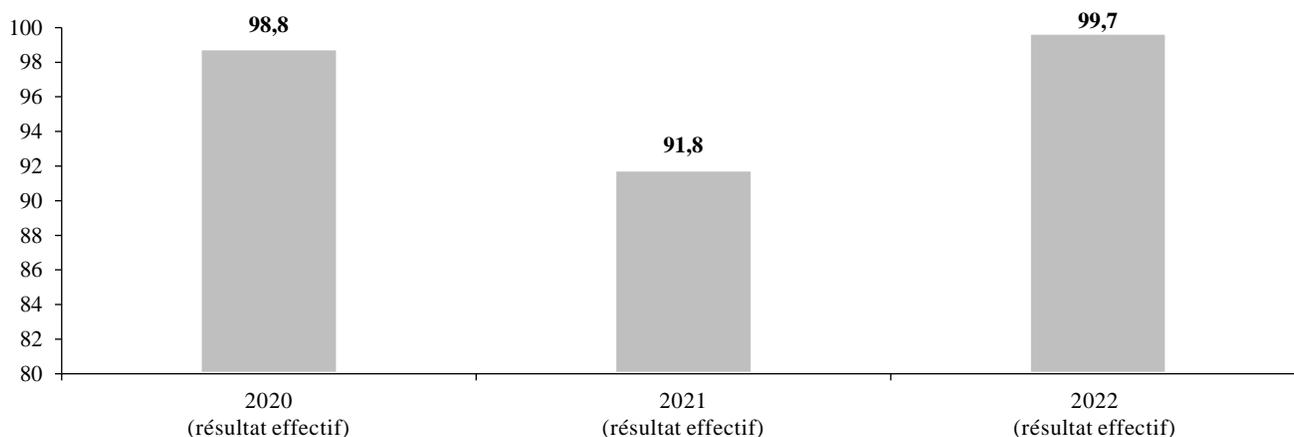
Exécution du programme en 2022

Promotion de la croissance et du développement des enfants réfugiés de Palestine

- 26.35 L'amélioration de la santé des enfants a un effet positif sur leur bien-être physique, émotionnel et mental, ce qui contribue à améliorer leur santé et leur bien-être plus tard dans leur vie. Les écoliers sont un groupe vulnérable dont les besoins particuliers en matière d'éducation, de santé et de développement humain requièrent une attention spéciale. En 2022, dans le cadre du sous-programme, l'Office a fait bénéficier d'examens médicaux complets 99,7 % des élèves nouvellement inscrits en première année dans ses écoles. Ces examens ont permis : a) de détecter des déficiences physiques pouvant être prises en charge à un stade précoce avant qu'elles ne deviennent des incapacités permanentes, et d'y remédier, si possible, ainsi que de détecter des morbidités majeures nécessitant une enquête, un traitement et un suivi approfondis ; b) de prévenir et de maîtriser des maladies transmissibles, notamment des maladies évitables par la vaccination ; c) de sensibiliser les élèves aux questions de santé, notamment aux modes de vie sains comme l'alimentation saine, l'hygiène personnelle et l'exercice physique. Les examens ont également permis de détecter des maladies telles que les caries dentaires et la gingivite, les troubles de la parole, les problèmes de vision, les cardiopathies, l'asthme et l'épilepsie.
- 26.36 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.V).

Figure 26.V

Mesure des résultats : pourcentage de nouveaux entrants dans les écoles de l'UNRWA examinés au cours de leur première année scolaire (résultat annuel)



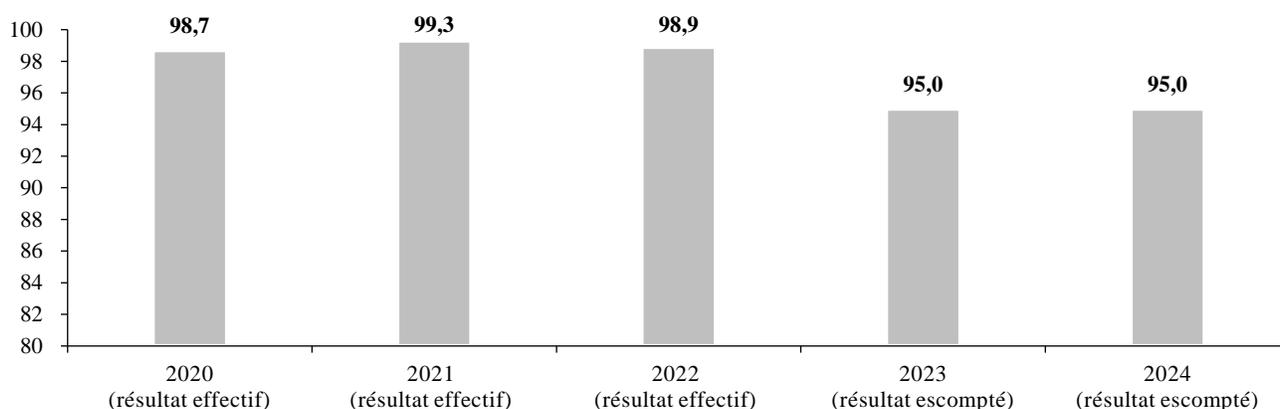
Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : prévenir les épidémies de maladies évitables en vaccinant les réfugiés de Palestine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

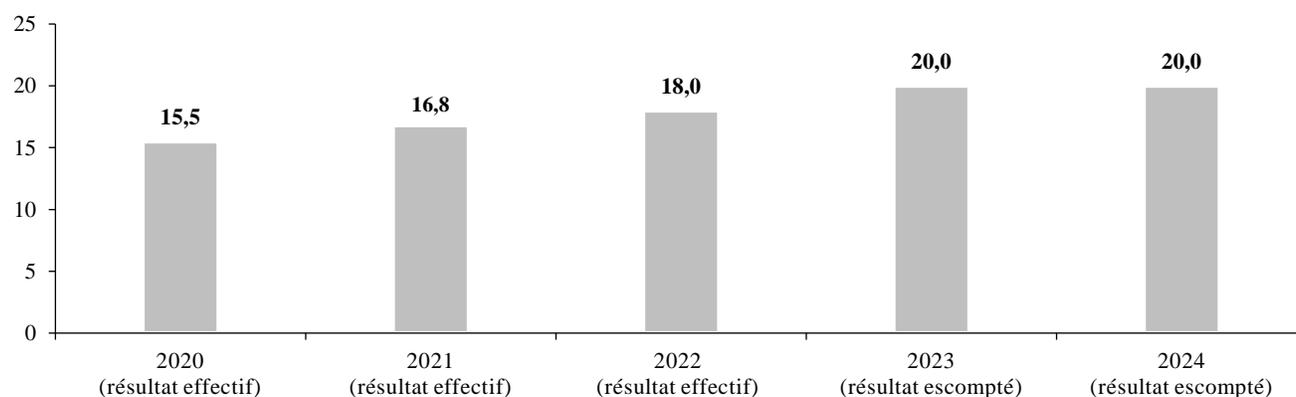
- 26.37 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 98,9 % des enfants âgés de 18 mois aient reçu des vaccins de rappel, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 95 %.
- 26.38 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.VI).

Figure 26.VI

Mesure des résultats : pourcentage d'enfants âgés de 18 mois ayant reçu tous les vaccins de rappel (résultat annuel)**Résultat 2 : préserver la santé des futures mères****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 26.39 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que le taux de mortalité maternelle des femmes prises en charge par l'UNRWA soit de 18 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 pour 100 000 naissances vivantes.
- 26.40 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.VII).

Figure 26.VII

Mesure des résultats : taux de mortalité maternelle des femmes prises en charge par l'UNRWA pour 100 000 naissances vivantes² (résultat annuel)**Résultat 3 : améliorer la santé des réfugiés de Palestine souffrant de maladies non transmissibles****Projet de plan-programme pour 2024**

- 26.41 Dans le cadre du sous-programme, l'UNRWA offre aux réfugiés de Palestine un traitement axé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. En matière de prévention, il emploie

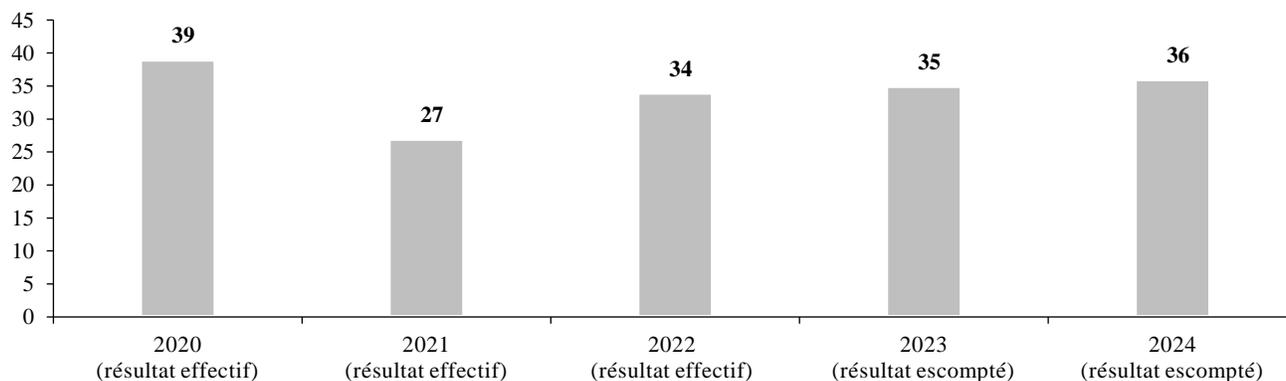
² Les cibles fixées pour 2023 et 2024 correspondent à l'indice de référence de l'Organisation mondiale de la Santé pour cet indicateur.

une stratégie consistant à examiner les patients qui sont les plus susceptibles de contracter de telles maladies. Parmi les services qu’il offre à ces patients, on peut citer : la surveillance de la pression artérielle, de la teneur du plasma en glucose et en lipides, de la fonction rénale et des systèmes respiratoires et cardiovasculaires ; des soins des pieds pour les personnes souffrant de diabète sucré ; la distribution de médicaments ; l’orientation vers les hôpitaux. En 2022, plus de 300 000 patients réfugiés de Palestine suivis dans les centres de santé de l’UNRWA souffraient de diabète sucré ou d’hypertension, ou des deux à la fois.

Enseignements tirés et changements prévus

- 26.42 L’enseignement tiré est le suivant : malgré les investissements considérables réalisés par l’Office dans le traitement des maladies non transmissibles au cours des 10 dernières années, le fardeau que représentent ces maladies et leurs complications a continué de s’alourdir, ce qui s’explique en partie par le vieillissement de la population et l’adoption de modes de vie sédentaires et nocifs pour la santé. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, l’Office améliorera son approche axée sur la prévention primaire par l’éducation sanitaire, notamment en ce qui concerne les facteurs de risque des maladies non transmissibles. Il améliorera également la détection précoce en renforçant les capacités de son personnel, et accroîtra l’efficacité des traitements en rendant plus rigoureux le contrôle et le suivi des consultations régulières avec les patients et en révisant la liste des médicaments autorisés pour les maladies non transmissibles afin de l’harmoniser avec les nouvelles recommandations de l’Organisation mondiale de la Santé.
- 26.43 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.VIII).

Figure 26.VIII
Mesure des résultats : pourcentage de patients souffrant de diabète sucré suivis dans les centres de santé de l’UNRWA dont l’état est maîtrisé (résultat annuel)



Produits

26.44 On trouvera dans le tableau 26.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 26.3
Sous-programme 2 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : environ 7,5 millions de consultations de soins de santé primaires ; environ 90 000 consultations en santé mentale et soutien psychosocial.

Sous-programme 3**Faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement****Objectif**

- 26.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement.

Stratégie

- 26.46 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, l'Office fera ce qui suit :
- a) renforcer la professionnalisation des enseignants en leur offrant des possibilités de développement professionnel continu et de progression de carrière ;
 - b) veiller à ce que les méthodes et le matériel pédagogiques utilisés dans ses écoles contribuent à développer les aptitudes et les compétences des élèves et notamment à nourrir leurs capacités de raisonnement ;
 - c) suivre les résultats des élèves, offrir des environnements d'apprentissage sûrs et exempts de violence, faciliter la participation des parents et promouvoir des activités récréatives et extrascolaires inclusives ;
 - d) veiller à ce que les élèves reconnus comme ayant un handicap bénéficient d'une aide répondant à leurs besoins spécifiques, aider les personnes considérées comme exposées à un risque en matière de protection et, progressivement, construire des écoles ou moderniser celles qui existent.
- 26.47 L'Office contribuera ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 4, 5 et 10.
- 26.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) amélioration des résultats de l'apprentissage et des capacités de raisonnement critique des filles et des garçons réfugiés de Palestine ;
 - b) un environnement d'apprentissage sûr et inclusif pour les garçons et les filles réfugiés de Palestine, qui garantit leur bien-être.

Exécution du programme en 2022**Recensement et satisfaction des besoins des élèves en situation de handicap**

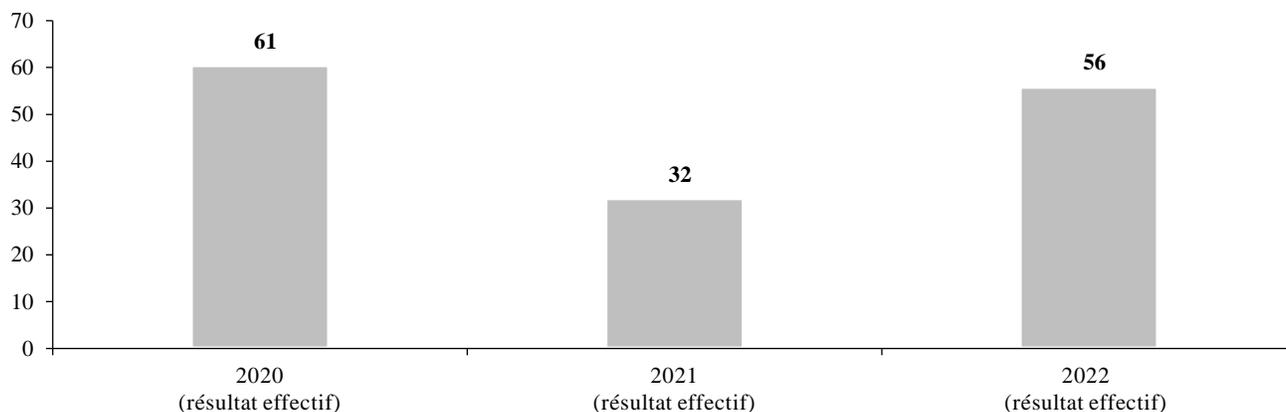
- 26.49 La stigmatisation et la marginalisation des personnes en situation de handicap peuvent limiter leur accès aux services publics de base et leur participation à la vie ordinaire sur un pied d'égalité avec les autres. La discrimination dont font l'objet ces personnes commence souvent dès leur entrée à l'école. Dans le cadre du sous-programme, l'Office s'est attaché à recenser les enfants handicapés et à faciliter leur inclusion dans chacune de ses 702 écoles grâce : a) à la formation de ses enseignants afin qu'ils puissent reconnaître et aider les enfants en situation de handicap ; b) au travail des équipes d'encadrement des élèves, composées de directeurs, d'enseignants, de tuteurs et de conseillers en matière de santé et chargées d'évaluer les besoins des enfants en situation de handicap ainsi que d'élaborer et d'exécuter des plans d'éducation individuels, en utilisant la boîte à outils de l'Office pour l'éducation inclusive ; c) à la sensibilisation des parents et des élèves, afin de créer un environnement favorable et exempt de stigmatisation autour des élèves en situation de handicap ;

d) à la remise en état et à la rénovation des écoles de l'Office afin d'éliminer les obstacles et barrières physiques, ce qui les rend plus accessibles aux personnes quel que soit leur type de handicap.

26.50 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.IX).

Figure 26.IX

Mesure des résultats : pourcentage d'élèves des écoles de l'UNRWA reconnus comme ayant un handicap qui bénéficient d'un soutien ciblé répondant à leurs besoins, notamment de plans d'assistance individuels et d'équipements d'assistance (résultat annuel)



Résultats escomptés pour 2024

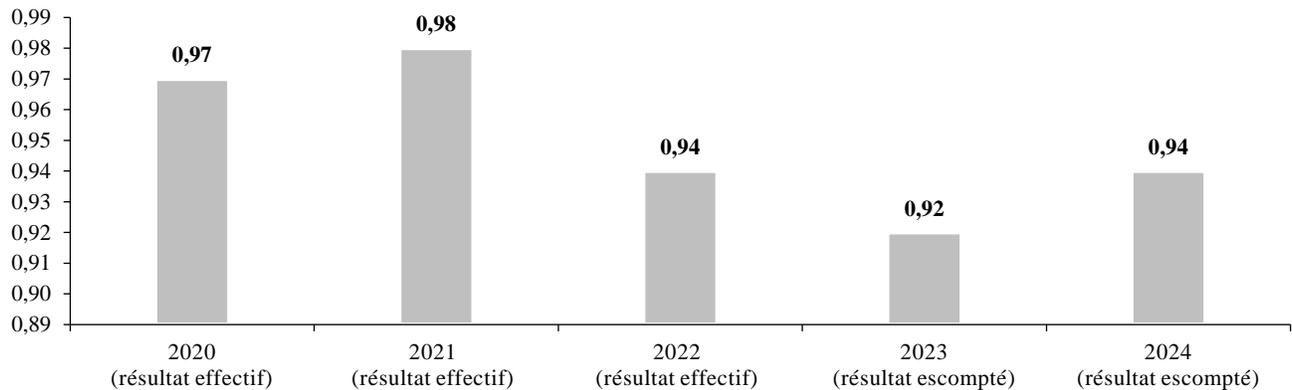
Résultat 1 : renforcer l'efficacité de l'enseignement pour réduire les taux d'abandon scolaire

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

26.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à une augmentation du coefficient d'efficacité interne, qui mesure le nombre idéal d'années-élèves nécessaires pour produire un certain nombre de diplômés d'une promotion d'élèves donnée, pour un cycle d'enseignement donné, celui-ci étant passé à 0,94, soit plus que la cible fixée, à savoir 0,92.

26.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.X).

Figure 26.X
Mesure des résultats : coefficient d'efficacité interne³

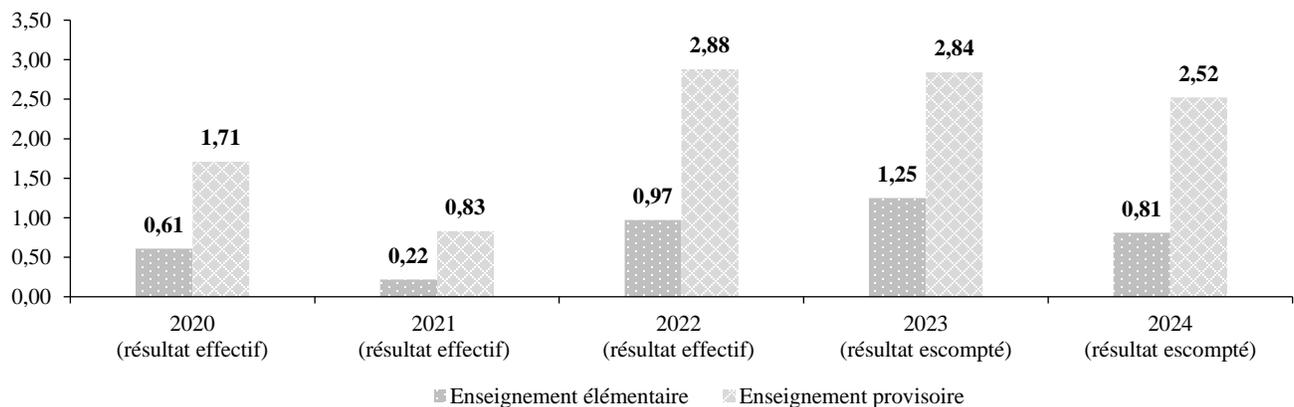


Résultat 2 : réduire le taux d'abandon scolaire

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 26.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les taux d'abandon pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement préparatoire dispensés par l'UNRWA soient de 0,97 % et de 2,88 %, respectivement, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée pour le premier, à savoir 1,25 %, mais n'a pas permis d'atteindre celle fixée pour le second, à savoir 2,84 %. La cible concernant l'enseignement préparatoire n'a pas été atteinte en raison de la détérioration de la situation économique dans les secteurs d'activité de l'Office, qui a conduit certains élèves à abandonner l'école pour aller exercer un emploi rémunéré afin de subvenir aux besoins de leur famille.
- 26.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XI).

Figure 26.XI
Mesure des résultats : taux annuels d'abandon pour l'enseignement élémentaire et préparatoire⁴



³ Un coefficient de 1 signifie que tous les élèves qui se sont inscrits en première année obtiennent également leur diplôme de 9/10^e année dans un délai idéal, sans qu'aucun de ces élèves n'abandonne sa scolarité ou ne redouble.

⁴ La cible fixée pour 2023 correspond à l'indice de référence établi par l'UNRWA pour cet indicateur en 2017.

Résultat 3 : compenser les pertes d'apprentissage

Projet de plan-programme pour 2024

26.55 La COVID-19 a considérablement perturbé l'apprentissage des 544 000 élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA pendant trois années scolaires. Au cours de cette période, les élèves suivaient les cours en présentiel et à distance. Dans le cadre du sous-programme, l'Office a favorisé la continuité de l'apprentissage en créant une plateforme d'apprentissage numérique et en offrant des tablettes et des forfaits Internet aux élèves issus des familles les plus pauvres. Malgré ces mesures, des pertes d'apprentissage se sont produites dans les matières fondamentales que sont l'arabe et les mathématiques, comme il ressort des tests d'évaluation des résultats de l'apprentissage effectués au cours de l'année scolaire 2021/22. En réponse, dans le cadre du sous-programme, l'Office a commencé à organiser des cours de rattrapage et défini une stratégie relative aux technologies de l'information et des communications au service de l'éducation afin de déterminer comment la technologie pouvait servir les élèves et les enseignants en temps de crise.

Enseignements tirés et changements prévus

- 26.56 L'enseignement tiré est le suivant : l'efficacité de l'apprentissage numérique dépend de l'acceptation de cette méthode par les élèves, les enseignants et les parents, et de la capacité de ceux-ci de l'adopter. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, l'Office élaborera des plans visant à compenser les pertes d'apprentissage et prévoyant notamment la formation des enseignants aux méthodes d'enseignement numérique et la sensibilisation des élèves et des parents aux méthodes d'apprentissage numérique. Cela contribuera à combler les retards d'apprentissage d'ici aux prochains tests d'évaluation des résultats de l'apprentissage, en 2023/24.
- 26.57 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 26.4).

Tableau 26.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Tous les élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA ont accès à l'apprentissage à distance	L'enseignement en présentiel reprend progressivement dans les écoles de l'UNRWA	L'enseignement en présentiel reprend progressivement dans les écoles de l'UNRWA	Des plans de compensation des pertes d'apprentissage sont élaborés et exécutés	Les tests d'évaluation des résultats de l'apprentissage montrent que les retards d'apprentissage ont été comblés
Les enseignants ont les moyens de dispenser un enseignement à distance	Les élèves passent des tests d'évaluation des résultats de l'apprentissage	Les élèves suivent des cours de rattrapage	Les enseignants et les élèves utilisent des méthodes d'apprentissage numériques	
Des élèves vulnérables reçoivent des tablettes et des forfaits Internet	D'autres élèves vulnérables reçoivent des tablettes et des forfaits Internet			

Produits

26.58 On trouvera dans le tableau 26.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 26.5

Sous-programme 3 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : services éducatifs fournis à quelque 550 000 élèves par l'intermédiaire d'environ 700 écoles.

**Sous-programme 4
Améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine**

Objectif

- 26.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine.

Stratégie

- 26.60 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, l'Office fera ce qui suit :
- a) fournir aux réfugiés de Palestine à faible revenu, aux femmes et aux jeunes des services financiers tels que des produits de prêt diversifiés couvrant les besoins en matière d'entreprise, de consommation et de logement, grâce à un réseau de 23 agences de microfinancement situées en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie et en République arabe syrienne ;
 - b) créer des possibilités d'emploi pour les réfugiés de Palestine grâce à des projets d'infrastructure et de construction dans les camps ;
 - c) dispenser un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité et adaptés aux besoins du marché dans ses centres de formation professionnelle et ses institutions spécialisées en sciences de l'éducation qui forment des enseignants diplômés en Cisjordanie et en Jordanie, en accordant une attention particulière aux jeunes vulnérables, y compris ceux dont les familles bénéficient de son programme de protection sociale ;
 - d) poursuivre son programme de bourses d'études supérieures à l'intention des jeunes réfugiés de Palestine.
- 26.61 L'Office contribuera ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 4, 5 et 8.
- 26.62 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) amélioration des moyens de subsistance des réfugiés de Palestine ;
 - b) amélioration des possibilités de génération de revenus et des perspectives d'emploi pour les réfugiés de Palestine, en particulier les femmes et les jeunes.

Exécution du programme en 2022

Amélioration des conditions de vie

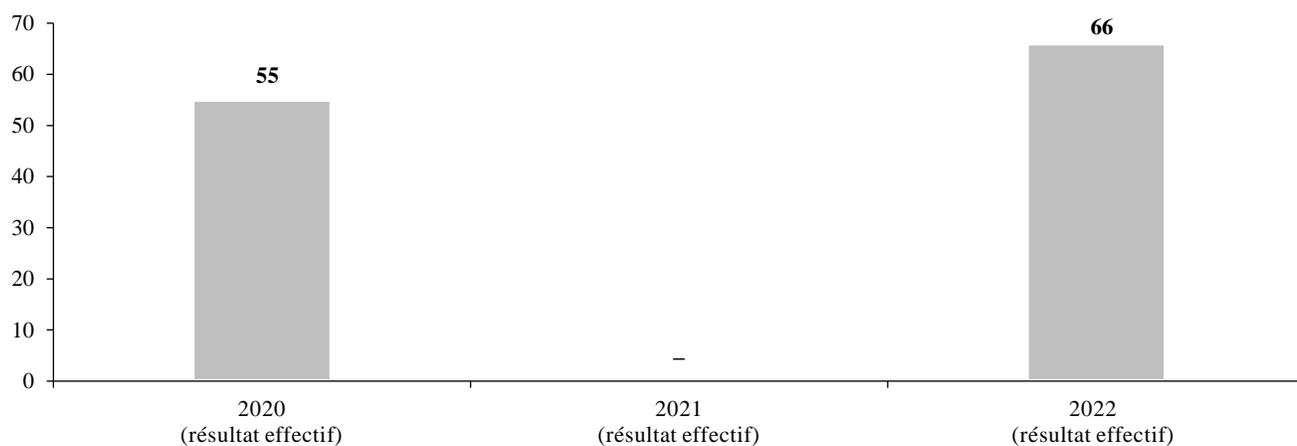
- 26.63 Les conditions d'emploi demeurent extrêmement difficiles pour les réfugiés de Palestine. Tous les secteurs d'activité de l'UNRWA sont, à des degrés divers, touchés par des crises économiques sévères et prolongées, et les réfugiés de Palestine font face à un chômage élevé, à la perte de biens et de moyens de subsistance et à l'augmentation des prix des produits de base. Dans le cadre du sous-programme, l'UNRWA a offert aux réfugiés de Palestine des moyens de subsistance et contribué

ainsi à améliorer leurs conditions de vie en leur octroyant des prêts à la consommation et des prêts au logement. Ces prêts ont été accordés aux ménages à faibles revenus pour les aider à constituer des actifs ou à payer les frais liés à l'éducation et aux soins de santé ou à financer des dépenses ponctuelles imprévues. Des prêts au logement ont également été accordés aux familles n'ayant pas accès aux emprunts immobiliers pour les aider à acquérir un logement ou à améliorer ou agrandir leur logement.

26.64 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XII).

Figure 26.XII

Mesure des résultats : pourcentage de clients qui font état d'une amélioration de leurs moyens de subsistance grâce aux services de microfinancement de l'UNRWA (résultat annuel)



Résultats escomptés pour 2024

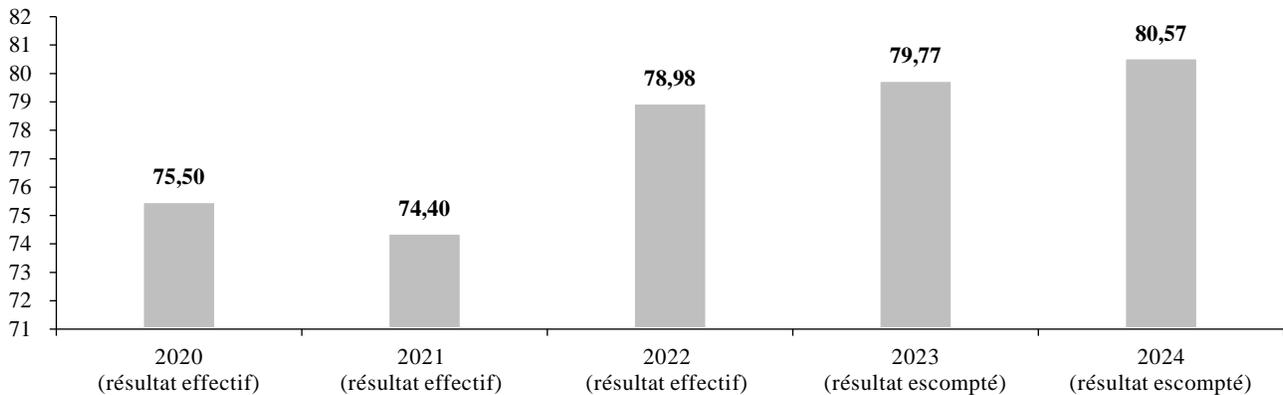
Résultat 1 : améliorer le taux d'emploi des jeunes grâce à la formation professionnelle

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

26.65 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 78,98 % des diplômés des centres de formation professionnelle à trouver un emploi ou à poursuivre leurs études dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 75,5 %.

26.66 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XIII).

Figure 26.XIII
Mesure des résultats : pourcentage de diplômés de centres de formation professionnelle employés dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme (résultat annuel)

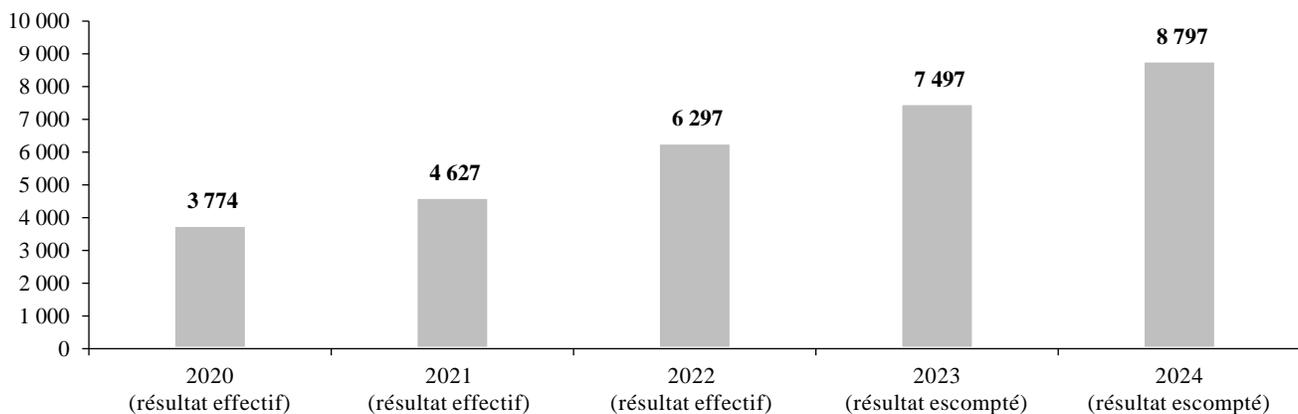


Résultat 2 : améliorer l'employabilité des réfugiés de Palestine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 26.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer l'employabilité de 6 297 réfugiés grâce aux plans d'amélioration des camps, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 5 107 réfugiés.
- 26.68 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XIV).

Figure 26.XIV
Mesure des résultats : nombre de réfugiés dont l'employabilité a été améliorée grâce aux plans d'amélioration des camps (résultat cumulé)



Résultat 3 : améliorer l'accès des réfugiés de Palestine aux emplois hautement qualifiés

Projet de plan-programme pour 2024

- 26.69 Dans tous les secteurs d'activité de l'UNRWA, une série d'obstacles structurels entravent l'intégration des réfugiés de Palestine sur les marchés du travail, ce qui se traduit par des taux de chômage élevés et une prédominance des emplois informels peu rémunérés ou peu qualifiés. Dans ces conditions, de nombreux réfugiés de Palestine se retrouvent pris au piège de la pauvreté. Dans le cadre du sous-programme, l'Office offre des bourses d'études universitaires et des cours de premier cycle dans le domaine des sciences de l'éducation pour les enseignants stagiaires. Ces cours

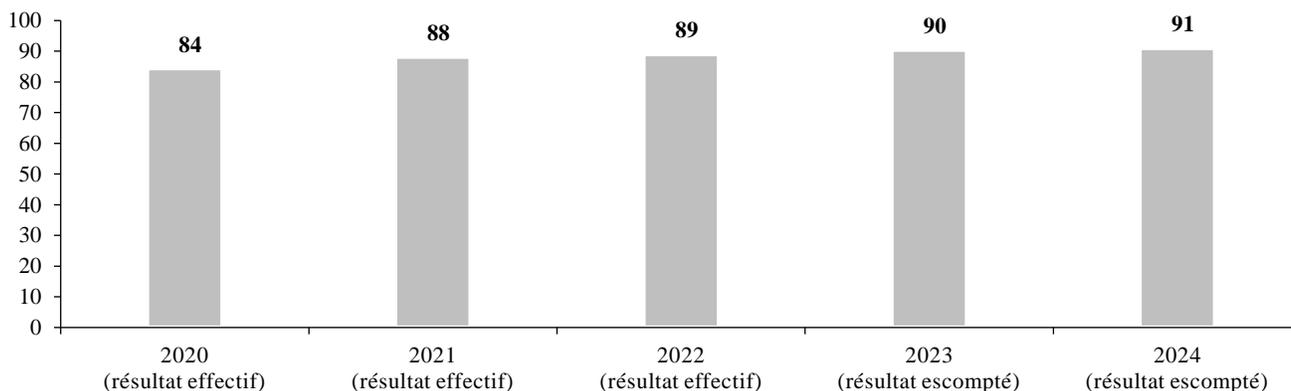
sont dispensés gratuitement ou moyennant une somme modique par le truchement de la Faculté des sciences de l'éducation en Cisjordanie et de la Faculté des sciences de l'éducation et des arts en Jordanie, qui relèvent de l'Office. Le sous-programme a permis d'octroyer 15 bourses et d'inscrire 658 étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation et 1 393 étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation et des arts pour l'année universitaire 2022/23. Environ 35 % des étudiants sont issus des familles de réfugiés de Palestine les plus pauvres, qui n'auraient autrement pas pu offrir un enseignement supérieur à leurs enfants.

Enseignements tirés et changements prévus

- 26.70 L'enseignement tiré est le suivant : il faut aider les étudiants en fin de cursus à établir des liens avec les employeurs potentiels dans les pays hôtes afin qu'ils puissent mettre pleinement à profit leur formation dans les domaines hautement spécialisés et rester dans la région et contribuer au développement des communautés de réfugiés de Palestine. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, l'Office accroîtra le nombre d'employés potentiels participant à ses salons annuels de l'emploi.
- 26.71 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XV).

Figure 26.XV

Mesure des résultats : pourcentage de diplômés de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des sciences de l'éducation et des arts qui sont employés ou qui poursuivent leurs études dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme (résultat annuel)



Produits

- 26.72 On trouvera dans le tableau 26.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 26.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : émission de microcrédits d'une valeur d'environ 44 millions de dollars ; environ 10 000 inscriptions dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; environ 2 470 emplois pourvus en équivalents plein temps⁵.

⁵ L'emploi équivalent plein temps est égal au nombre d'emplois équivalents plein temps, lequel se définit comme le nombre total d'heures effectivement travaillées divisé par la moyenne des heures effectivement travaillées dans des emplois à plein temps.

Sous-programme 5**Veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement****Objectif**

- 26.73 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, d'eau et d'assainissement.

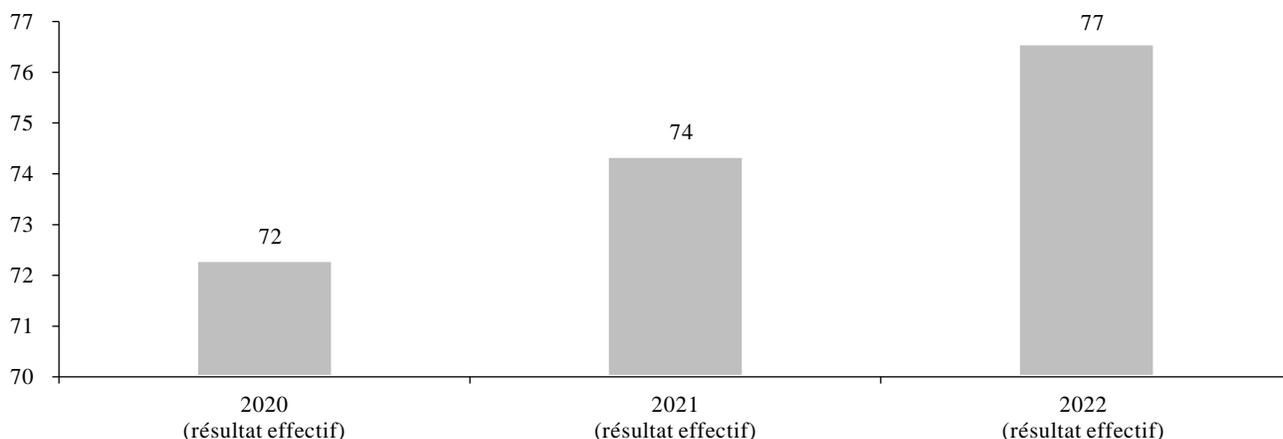
Stratégie

- 26.74 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, l'Office fera ce qui suit :
- mettre des abris sûrs et habitables à la disposition des réfugiés de Palestine vivant dans les camps en réhabilitant les abris insalubres servant aux plus vulnérables d'entre ces réfugiés ;
 - fournir aux réfugiés de Palestine vivant dans les camps des services de salubrité environnementale efficaces recouvrant notamment un approvisionnement en eau équitable et suffisant à couvrir leurs besoins de base et la mise en place de systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement, de collecte des déchets solides et d'assainissement.
- 26.75 L'Office contribuera ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 6, 10, 11 et 12.
- 26.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- amélioration des conditions de vie en vue de permettre aux réfugiés de Palestine et à leurs familles de vivre dignement dans un environnement bâti adéquat et sûr dans les camps ;
 - amélioration des services de salubrité environnementale et des infrastructures mis à la disposition des réfugiés de Palestine vivant dans des camps, notamment pour ce qui est de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement, de l'évacuation des eaux, de l'électricité et de l'élimination des déchets.

Exécution du programme en 2022**Amélioration de la qualité de l'eau pour les réfugiés de Palestine résidant dans les camps**

- 26.77 L'infrastructure des camps n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique, ce qui engendre une pression sur des réserves d'eau potable qui ne cessent de décroître et sur des réseaux de canalisations d'eau vieillissants. À mesure que ces réserves se raréfient, le risque d'épidémie de maladies transmises par l'eau s'accroît, les résidents des camps cherchant à s'approvisionner en eau par d'autres moyens, y compris à partir de sources potentiellement contaminées. En 2022, dans le cadre du sous-programme, l'Office a garanti l'accès à l'eau potable pour les réfugiés de Palestine résidant dans les camps officiels. En coopération avec les autorités hôtes, il a également mené des études hydrologiques pour trouver de nouvelles sources d'eau et creuser de nouveaux puits. En outre, les abris occupés par les réfugiés de Palestine dans les camps ont été raccordés à des réseaux d'approvisionnement en eau officiels et sûrs, et l'entretien et le remplacement des conduites de distribution ont permis de réduire les pertes d'eau.
- 26.78 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XVI).

Figure 26.XVI
Mesure des résultats : pourcentage d’abris reliés à des systèmes d’approvisionnement en eau adéquats dans les camps de réfugiés de Palestine (résultat cumulé)



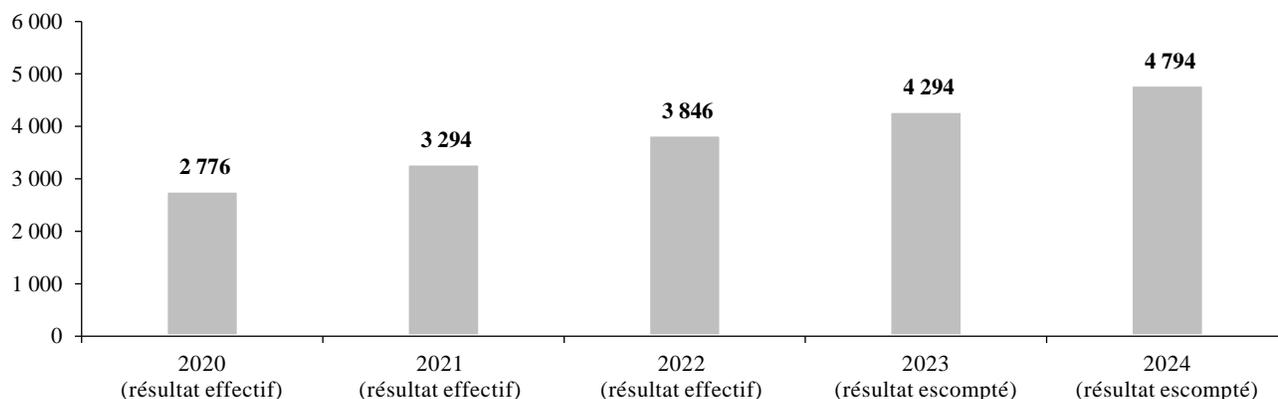
Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine vulnérables disposent d’abris sûrs et habitables

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 26.79 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 3 846 familles de réfugiés de Palestine aient bénéficié de meilleures conditions d’hébergement, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 3 876 familles. Cette cible n’a pas été atteinte en raison de la priorité accordée à la reconstruction des abris servant aux familles touchées par les hostilités survenues à Gaza en 2021 et 2022.
- 26.80 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XVII).

Figure 26.XVII
Mesure des résultats : nombre de familles bénéficiant de meilleures conditions d’hébergement (résultat cumulé)



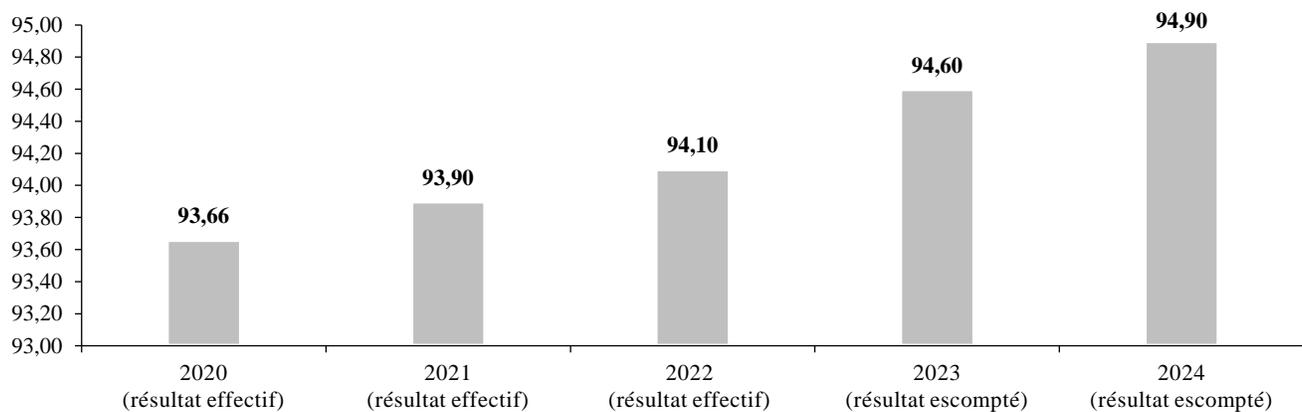
Résultat 2 : amélioration de l’assainissement dans les camps de réfugiés de Palestine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 26.81 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à relier 94,10 % des abris des camps aux réseaux d’égouts officiels, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 94,25 %. Cette cible n’a pas été atteinte du fait des retards pris dans l’exécution des projets d’infrastructure prévus en Cisjordanie.
- 26.82 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XVIII).

Figure 26.XVIII

Mesure des résultats : pourcentage d’abris reliés aux réseaux d’égouts officiels dans les camps (résultat cumulé)



Résultat 3 : amélioration des conditions de vie des résidents des camps

Projet de plan-programme pour 2024

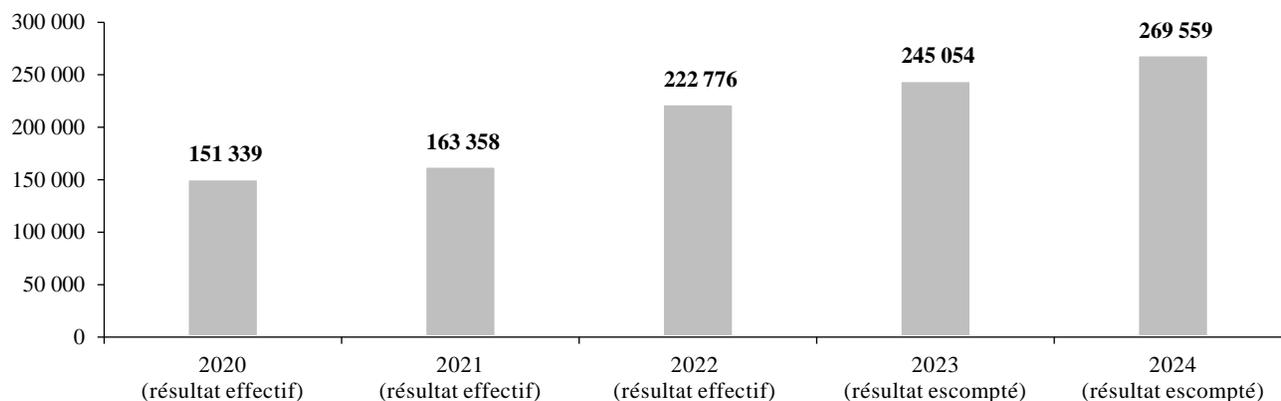
- 26.83 Depuis leur création, les 58 camps de réfugiés officiels répartis dans les cinq secteurs d’activité de l’Office et d’abord installés à titre temporaire se sont transformés en espaces urbanisés et surpeuplés. L’augmentation de la densité de la population, conjuguée au manque de cadres réglementaires, a entraîné une urbanisation désordonnée dans de nombreux camps, qui, à son tour, a donné lieu à des logements peu sûrs, à des infrastructures inadéquates, à un manque d’espaces communs et à une détérioration progressive de la qualité de vie des résidents des camps. Dans le cadre du sous-programme, l’Office accorde une attention à l’environnement bâti des camps en exécutant des plans d’amélioration des camps, qui prévoient le réaménagement coordonné de ceux-ci, notamment la remise en état des logements insalubres, la réparation et la modernisation des réseaux de services publics et des routes, ainsi que l’aménagement d’espaces communs en vue de renforcer la sécurité, l’accessibilité et le bien-être social et environnemental des résidents.

Enseignements tirés et changements prévus

- 26.84 L’enseignement tiré est le suivant : les populations des camps doivent participer à toutes les étapes de l’élaboration et de l’exécution des plans d’amélioration des camps afin que leurs divers besoins soient pris en considération et qu’elles puissent s’approprier autant que possible leur cadre de vie. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, l’Office collaborera davantage avec les résidents des camps, en particulier les plus vulnérables, dont les femmes et les réfugiés en situation de handicap, afin d’optimiser leur participation à l’élaboration et à l’exécution des plans.
- 26.85 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XIX).

Figure 26.XIX

Mesure des résultats : nombre de réfugiés bénéficiant de l'exécution des plans d'amélioration des camps (résultat cumulé)



Produits

26.86 On trouvera dans le tableau 26.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 26.7

Sous-programme 5 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : remise en état de 500 abris insalubres servant aux réfugiés de Palestine résidant dans les camps.

Sous-programme 6

Faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom

Objectif

26.87 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom.

Stratégie

26.88 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office fera ce qui suit :

- a) offrir des prestations sociales pécuniaires ou en nature aux réfugiés de Palestine les plus vulnérables, qui sont exposés au risque de pauvreté et d'insécurité alimentaire ;
- b) accorder aux réfugiés de Palestine dans le besoin, y compris les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, un accès préférentiel aux possibilités de formation professionnelle et des subventions destinées à couvrir les coûts des soins de santé secondaires et tertiaires.

26.89 L'Office contribuera ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5 et 10.

- 26.90 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : atténuation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés de Palestine les plus vulnérables face aux difficultés économiques et au manque de revenus des ménages.

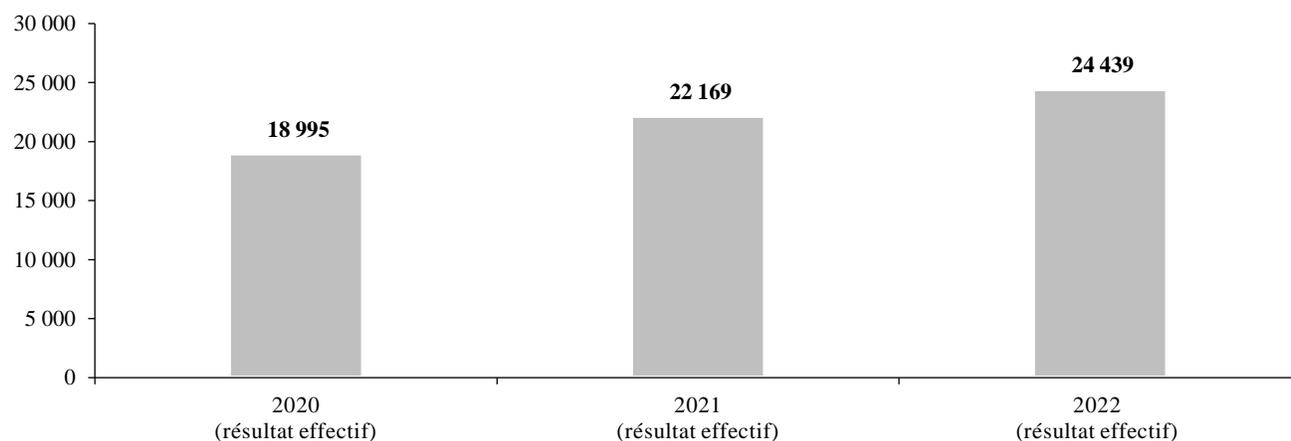
Exécution du programme en 2022

Accès garanti à des soins hospitaliers abordables

- 26.91 En Cisjordanie et en Jordanie, les réfugiés de Palestine ont accès à des soins hospitaliers efficaces fournis par les gouvernements hôtes. À Gaza, au Liban et en République arabe syrienne, où l'appui public à l'hospitalisation n'est pas efficace ou ne bénéficie pas aux réfugiés de Palestine, les soins hospitaliers sont d'un coût prohibitif, ce qui oblige les plus vulnérables soit à s'endetter lourdement, soit à reporter un traitement qui pourrait leur sauver la vie. Dans le cadre du sous-programme, l'Office a facilité l'accès aux soins de santé secondaires et tertiaires pour les réfugiés de Palestine les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui bénéficient de son programme de protection sociale, en subventionnant les coûts d'hospitalisation qu'ils supportent. Pour ce faire, il a signé des contrats avec les hôpitaux ou remboursé une grande partie des coûts des soins non ambulatoires fournis à ces réfugiés dans les établissements de santé publics, non gouvernementaux et privés. Il a contrôlé les coûts correspondants en analysant en permanence les dossiers d'hospitalisation afin d'éviter la surutilisation des services, en surveillant strictement l'orientation des patients et les factures ainsi qu'en révisant et en renégociant régulièrement les contrats signés avec les hôpitaux.
- 26.92 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XX).

Figure 26.XX

Mesure des résultats : nombre de réfugiés de Palestine bénéficiant du programme de protection sociale de l'UNRWA et de soins hospitaliers subventionnés (résultat cumulé)



Résultat escompté pour 2024

Résultat 1 : atténuation de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés de Palestine les plus vulnérables

Projet de plan-programme pour 2024

- 26.93 À Gaza, au Liban et en République arabe syrienne, on estime que plus de 80 % des réfugiés de Palestine enregistrés vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'Office apporte une aide alimentaire en nature et une assistance pécuniaire aux réfugiés qui peuvent y prétendre dans le cadre de son programme de protection sociale. À Gaza et en République arabe syrienne, un montant plancher

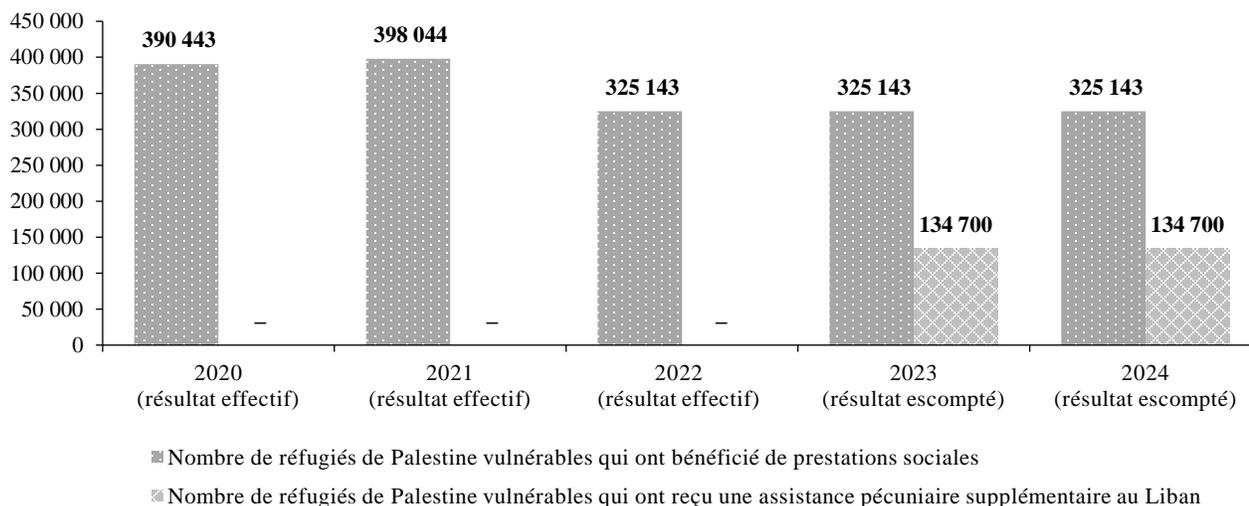
d'assistance sociale de base a été fixé, ce qui permet aux réfugiés de Palestine de recevoir régulièrement une assistance alimentaire et des transferts en espèces, complétés par des prestations sociales pour les plus vulnérables, y compris les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. En Cisjordanie, en Jordanie et au Liban, l'Office continue d'utiliser le critère de pauvreté pour déterminer quels réfugiés de Palestine peuvent prétendre à l'assistance pécuniaire.

Enseignements tirés et changements prévus

- 26.94 L'enseignement tiré est le suivant : il convient d'utiliser de manière rationnelle des ressources déjà limitées pour faire face au nombre croissant de réfugiés de Palestine pauvres vivant au Liban, étant donné que le taux de pauvreté a atteint 93 % en 2022. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, l'Office complètera l'assistance qu'il fournit actuellement au titre du programme de protection sociale en offrant des prestations sociales ciblant les réfugiés de Palestine les plus vulnérables, notamment les enfants (jusqu'à l'âge de 18 ans), les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les réfugiés atteints d'un cancer ou d'une maladie chronique. Il continuera également de mener des enquêtes à haute fréquence sur la crise pour aider à déterminer si et à qui une assistance sociale supplémentaire devrait être apportée.
- 26.95 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XXI).

Figure 26.XXI

Mesure des résultats : nombre de réfugiés de Palestine vulnérables ayant bénéficié de prestations sociales et d'une assistance pécuniaire supplémentaire (résultat annuel)



Produits

- 26.96 On trouvera dans le tableau 26.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 26.8

Sous-programme 6 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : assistance alimentaire et pécuniaire fournie aux réfugiés de Palestine vulnérables dans quatre pays.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

26.97 On trouvera dans les tableaux 26.9 à 26.11 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 26.9

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	34 531,3	39 661,7	890,2	–	(11,4)	878,8	2,2	40 540,5
Autres dépenses de personnel	14,4	42,3	–	–	–	–	–	42,3
Subventions et contributions	–	–	–	14 594,0	–	14 594,0	–	14 594,0
Total	34 545,8	39 704,0	890,2	14 594,0	(11,4)	15 472,8	39,0	55 176,8

Tableau 26.10

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	217	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 17 D-1, 38 P-5, 92 P-4, 44 P-3, 4 P-2/1 et 12 G(AC)
Transferts (géographiques)	–	1 D-2 de Jérusalem à Amman, 1 P-5 d'Amman à Jérusalem et 1 P-4 de Beyrouth à Jérusalem
Reclassement	–	Reclassement de 1 poste de D-1 à D-2
Effectif proposé pour 2024	217	1 SGA, 1 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 38 P-5, 92 P-4, 44 P-3, 4 P-2/1 et 12 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 26.11
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	8	–	–	1	–	9
D-1	17	–	–	(1)	–	16
P-5	38	–	–	–	–	38
P-4	92	–	–	–	–	92
P-3	44	–	–	–	–	44
P-2/1	4	–	–	–	–	4
Total partiel	205	–	–	–	–	205
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	12	–	–	–	–	12
Total partiel	12	–	–	–	–	12
Total	217	–	–	–	–	217

26.98 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2024 dans les tableaux 26.12 à 26.14 et dans la figure 26.XII.

26.99 Comme le montrent les tableaux 26.12 1) et 26.13 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 55 176 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 15 472 800 dollars (39,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle de plusieurs facteurs, à savoir des ajustements techniques, des nouveaux mandats et des mandats élargis ainsi que d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

26.100 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'UNRWA incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2022, il a renforcé son cadre de gouvernance environnementale en promulguant une politique de durabilité environnementale qui s'applique à l'ensemble de ses composantes et dans laquelle il présente son engagement dans ce domaine et définit des principes fondamentaux qui guident la prise en compte de ces questions dans ses activités. Cette politique aligne l'action menée par l'Office en matière de durabilité environnementale sur les objectifs du Programme 2030, les mesures de réforme du système des Nations Unies pour le développement et les accords internationaux sur les changements climatiques et la protection de l'environnement. Elle est ancrée dans le plan stratégique de l'Office pour 2023-2028, publié en janvier 2023, qui fait de la durabilité environnementale une priorité clé de toutes les composantes de l'Office. Son application se fera au moyen d'un plan de mise en œuvre, qui est en cours d'élaboration. La politique est par ailleurs complétée par : a) un cadre de gestion environnementale et sociale, entré en vigueur en avril 2022, qui prescrit l'intégration de principes relatifs à la durabilité

environnementale et sociale dans tous les travaux de construction, de réhabilitation et d'amélioration de l'aménagement des camps de l'Office ; b) des mesures concrètes de réduction de l'empreinte carbone de l'Office, par exemple le remplacement des lampes fluorescentes par des luminaires à diodes électroluminescentes, le renforcement des mesures de recyclage et l'adoption de mesures d'économie d'énergie à la faveur de la rénovation des installations de l'Office ; c) des négociations en cours avec des partenaires donateurs portant sur l'intégration de nouvelles initiatives d'exploitation de l'énergie solaire à grande échelle dans le cadre du plan d'équipement, qui aidera l'Office à moderniser ses opérations. À partir de 2023, un(e) spécialiste (hors classe) des questions d'environnement facilitera l'exécution de ces activités ; le recrutement à ce poste, dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262, est en cours.

Tableau 26.12

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Direction exécutive et administration/Appui au programme	34 545,8	39 704,0	890,2	14 594,0	(11,4)	15 472,8	39,0	55 176,8
Total partiel (1)	34 545,8	39 704,0	890,2	14 594,0	(11,4)	15 472,8	39,0	55 176,8

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements		2024 (prévisions)
			Changements	Pourcentage	
Direction exécutive et administration/Programme de travail/Appui au programme	849 603,6	1 082 704,0	799,0	0,1	1 083 503,0
Total partiel (2)	849 603,6	1 082 704,0	799,0	0,1	1 083 503,0
Total	884 149,4	1 122 408,0	16 271,8	1,4	1 138 679,8

Tableau 26.13

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Direction exécutive et administration/Appui au programme	217	–	–	–	–	217
Total partiel (1)	217	–	–	–	–	217

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration/Programme de travail/Appui au programme ^a	61	(8)	53
Total partiel (2)	61	(8)	53
Total	278	(8)	270

^a Environ 32 000 membres du personnel recrutés sur le plan régional et 350 prestataires de services recrutés sur le plan international ou sur le plan régional sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Tableau 26.14

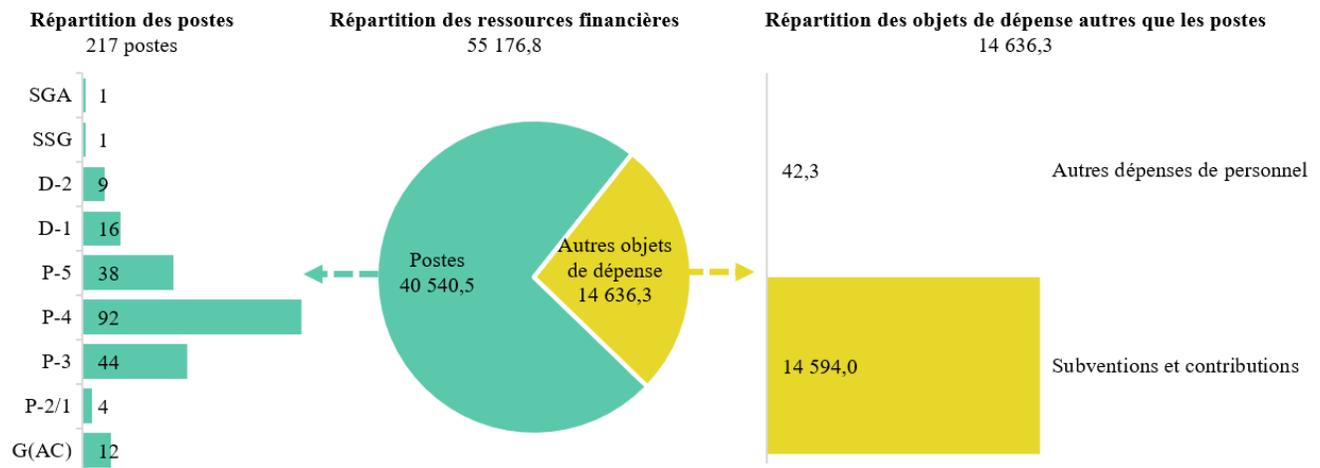
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	34 531,3	39 661,7	890,2	–	(11,4)	878,8	2,2	40 540,5	
Autres objets de dépense	14,4	42,3	–	14 594,0	–	14 594,0	345,0	14 636,3	
Total	34 545,8	39 704,0	890,2	14 594,0	(11,4)	15 472,8	39,0	55 176,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		205	–	–	–	–	–	205	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	–	12	
Total		217	–	–	–	–	–	217	

Figure 26.XXII
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

26.101 Comme le montre le tableau 26.12 1), les changements entraînent une augmentation de 890 200 dollars, qui s'explique par l'utilisation du taux de vacance convenu pour les postes existants pour les 15 postes créés en 2023 dans le prolongement de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie.

Nouveaux mandats et mandats élargis

26.102 Comme le montre le tableau 26.12 1), les changements entraînent une augmentation de 14 594 000 dollars, qui s'explique comme suit :

26.103 Dans sa résolution 77/122, l'Assemblée générale a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international, conformément à sa résolution 3331 B (XXIX) du 17 décembre 1974, mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration de l'Office, et invité le Secrétaire général à faire des propositions en ce sens, qui seraient examinées par les commissions concernées à sa soixante-dix-huitième session.

26.104 L'objectif 7 du plan stratégique de l'Office pour 2023-2028 (l'UNRWA s'acquitte de son mandat de manière efficace et responsable) a trait aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration ; ces fonctions sont les suivantes : a) promouvoir et maintenir les normes les plus strictes en matière de gestion ; b) renforcer les relations avec les parties prenantes ; c) faciliter l'exécution de programmes de qualité axés sur le développement durable au bénéfice des réfugiés de Palestine ; d) veiller à la mise en place des systèmes, structures et procédures nécessaires à la réalisation des objectifs susmentionnés et à la gestion et à l'atténuation efficaces des risques. L'Office s'est par ailleurs doté de plans de travail relatifs au contrôle interne pour remédier aux risques institutionnels et ainsi être mieux à même d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration comprennent celles dont s'acquittent le Bureau du (de la) Commissaire général(e), le Département de la gestion financière,

le Département des ressources humaines, le Département des relations extérieures et de la communication, le Département des services de contrôle interne, le Département des affaires juridiques, le Bureau du Tribunal du contentieux administratif, le Département de la planification, le Département de la gestion de l'information et de l'informatique, le Département de la sécurité et de la gestion des risques, la Division des services centraux d'appui et les départements et divisions chargés des opérations et des programmes sur le terrain et aux sièges créés pour soutenir l'ensemble des opérations de l'Office (voir l'organigramme figurant à l'annexe I).

- 26.105 Les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration pour 2024 devraient s'élever à 29 188 000 dollars avant actualisation des coûts. Ce montant sera inscrit au budget-programme de l'Office pour l'exercice biennal 2024-2025 au titre des dépenses opérationnelles afférentes au sous-programme relatif à la gestion et à l'efficacité opérationnelle, et sera financé pour moitié au moyen d'une dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU, pour la première année de l'exercice, comme expliqué plus bas. Il servira à financer l'exécution et l'administration des opérations de l'Office au quotidien et couvrira les fournitures et accessoires (par exemple les articles de papeterie, les accessoires, les produits de nettoyage et le matériel de sécurité), les services collectifs de distribution (eau, électricité), l'entretien et la rénovation des bureaux de l'Office, le mobilier et le matériel (ordinateurs, y compris les ordinateurs portables, imprimantes, photocopieuses et scanners), la gestion du parc de véhicules, les activités de formation, les voyages, les services de conseil et des services administratifs divers, comme les contrats avec des prestataires d'accès à Internet, les services d'entretien, les télécommunications et divers accords contractuels. Il couvrira également la réalisation d'un examen détaillé et des travaux préalables en vue de la mise en service d'un nouveau progiciel de gestion intégré amené à remplacer l'outil utilisé actuellement par l'Office, dont la prise en charge technique prendra fin après 2026.
- 26.106 Comme prévu dans la résolution 77/122, il est proposé d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire, sur une période de deux ans, pour couvrir les dépenses opérationnelles afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration de l'Office. Le projet de budget-programme pour 2024 comprend une dotation égale à la moitié des prévisions afférentes aux dépenses opérationnelles de ce type pour 2024, d'un montant de 14 594 000 dollars. Une dotation couvrant l'intégralité des dépenses opérationnelles afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration pour 2025 sera prévue dans le projet de budget-programme pour 2025. Conformément à la résolution, il est proposé que la dotation prenne la forme d'une subvention qui serait utilisée pour couvrir les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration. Étant donné que la structure comptable dont l'Office se sert pour enregistrer les contributions volontaires diffère de celle du budget ordinaire, le fait de verser la dotation sous la forme d'une subvention permettrait à l'Office de ne pas avoir à comptabiliser les dépenses selon deux structures comptables au cours de l'année.

Autres changements

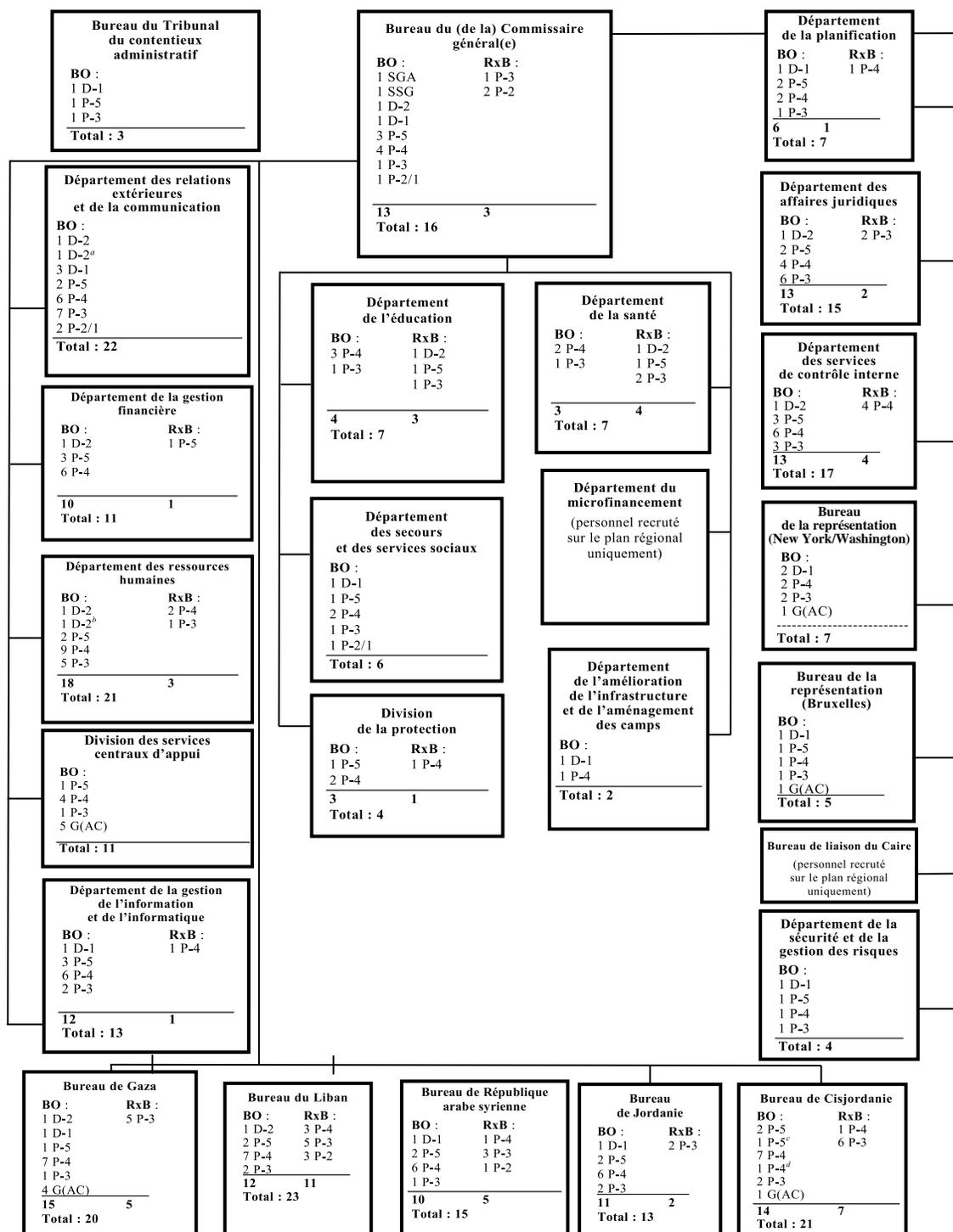
- 26.107 Comme le montre le tableau 26.12 1), l'effet net des changements proposés est une baisse de 11 400 dollars, qui s'explique par les propositions suivantes : a) le reclassement de D-1 à D-2 du poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines ; b) le transfert du poste de directeur(trice) du Département des relations extérieures et de la communication (D-2) de Jérusalem à Amman ; c) le transfert du poste d'ombudsman régional (P-5) d'Amman à Jérusalem ; d) le transfert du poste de spécialiste des relations et de la communication avec les donateurs (P-4) de Beyrouth à Jérusalem. On trouvera plus de renseignements à l'annexe III.

Ressources extrabudgétaires

- 26.108 Comme le montrent les tableaux 26.12 2) et 26.13 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 1 083 503 000 dollars. Elles s'ajoutent aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à continuer de financer l'appui humanitaire et l'assistance apportés aux réfugiés de Palestine.
- 26.109 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Commissaire général de l'Office, qui est conseillé et assisté par une Commission consultative et à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Cédé par le Bureau de Cisjordanie.

^b Reclassement de poste.

^c Cédé par le Bureau du (de la) Commissaire général(e).

^d Cédé par le Bureau du Liban.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif compte que, dans le cadre de la restructuration du Département de la communication de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de nouvelles mesures seront prises pour assurer la coopération avec le Département de la communication globale du Siège de l'ONU et rechercher un soutien et des compétences supplémentaires auprès de celui-ci. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme (par. VI.64).

Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux qui le sont depuis longtemps, seront pourvus rapidement et qu'une mise à jour sur l'état du recrutement pour tous les postes vacants sera fournie à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget (par. VI.65).

Le Comité consultatif compte que l'inscription de nouveaux postes au budget ordinaire permettra à l'Office d'utiliser le montant des ressources extrabudgétaires ainsi dégagé pour financer ses activités opérationnelles et attend avec intérêt de recevoir des informations à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme (par. VI.71).

Le Comité consultatif salue les efforts déployés à ce jour et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées dans les prochains projets de budget (par. VI.75).

Le Département des relations extérieures et de la communication de l'Office a des échanges réguliers avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et le Département de la communication globale au Siège de l'ONU pour faire coïncider les priorités de communication de l'Office avec les priorités mondiales du Secrétariat. Ainsi, il participe aux réunions du groupe de la communication globale, suit les nouvelles au niveau mondial pour tenir compte dans les activités de communication de l'Office des principaux événements majeurs ou marquants au niveau mondial et tient le groupe de la communication globale informé des plans de communication et des nouvelles de l'Office.

Des informations actualisées sur les postes vacants seront données dans les documents complémentaires fournis au Comité consultatif.

Compte tenu de la crise de liquidités structurelle touchant le budget-programme, l'inscription au budget ordinaire de nouveaux postes a aidé l'Office à réduire partiellement le déficit de trésorerie structurel. La situation financière de l'Office est cependant restée précaire, comme indiqué ci-dessous.

En 2022, l'Office a achevé la mise en œuvre des initiatives de gestion, lancées en 2020, et ce faisant a franchi des étapes importantes concernant les réformes de gestion.

Une politique de protection contre les représailles s'appliquant à toutes les composantes de l'Office a été mise en place. Par ailleurs, l'UNRWA a révisé sa politique d'évaluation pour la mettre en conformité avec les normes du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, continué de communiquer régulièrement des informations financières sur le site Web de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, achevé la

restructuration de ses opérations financières, aux sièges et ailleurs, et révisé le mandat des comités chargés de la gouvernance financière.

L'Office a également mis en place un forum consultatif où les femmes peuvent dialoguer entre elles et conseiller la direction au sujet d'approches facilitant l'instauration d'un lieu de travail sûr, responsabilisant et inclusif et d'initiatives propres à garantir la participation pleine et effective des femmes de l'Office, y compris à des postes de direction. Une initiative du type dialogue en cascade avec la direction a été établie, et le bureau de l'ombudsperson a été renforcé.

Parmi les principales stratégies et politiques afférentes aux programmes mises au point en 2022 figuraient la première politique de durabilité environnementale de l'Office, une stratégie de transformation numérique de l'Office, une stratégie relative à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation, une stratégie révisée pour l'inclusion du handicap et une stratégie de modernisation de l'accès aux services et de l'enregistrement. Par ailleurs, de nouvelles approches ont été adoptées s'agissant des évaluations intégrées de l'installation et des examens de l'alignement de la protection.

L'Office entend poursuivre la modernisation et la réforme de ses systèmes et méthodes de gestion. Son plan stratégique pour 2023-2028, publié en janvier 2023, repose sur une volonté de moderniser la prestation de services et les systèmes de gestion et comprend les grandes priorités suivantes :

- a) modernisation et informatisation des procédures de fonctionnement de l'Office ;
- b) examen continu des structures et mécanismes de gouvernance interne ;
- c) renforcement des systèmes de gestion des risques visant à faciliter l'enracinement d'une culture du risque plus forte à l'Office.

Les mesures de réforme auront également pour objet d'aider les membres du personnel de direction à se perfectionner et à renforcer le dialogue avec le personnel et les réfugiés.

Le Comité consultatif constate que l'Office continue de se heurter à des difficultés pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et compte que des informations sur les dernières contributions et annonces de contributions en date seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget (par. VI.76).

Malgré les difficultés, l'Office a assuré tous les services essentiels jusqu'à la fin de 2022. Le financement du budget-programme de l'Office a dans l'ensemble augmenté et s'est établi à 751 millions de dollars, mais est resté en deçà des ressources nécessaires (817 millions de dollars). Les recettes totales de l'Office ont atteint 1,17 milliard de dollars en 2022. Les versements ont beaucoup fluctué, dépendant excessivement de financements d'appoint

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget, des renseignements actualisés sur la situation financière de l'Office, ainsi que sur la gestion des passifs et des prêts les plus récents (par. VI.77).

en fin d'année, ce qui a compliqué la planification financière. L'Office a géré les flux de trésorerie mensuels en tirant parti de la flexibilité des donateurs, en empruntant auprès du Fonds central pour les interventions d'urgence et en ne cessant de reporter les paiements aux fournisseurs.

L'Office a réussi à maintenir ses activités en 2022 et a clôturé l'année avec un passif et des dettes chiffrés à 75 millions de dollars, dont le montant a été reporté sur 2023, situation comparable à celle de 2020/21. Les passifs et les dettes incluent :

- des prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence d'un montant de 30 millions de dollars, qui doivent être remboursés au premier trimestre 2023 ;
- des dettes, chiffrées à environ 45 millions de dollars, notamment des paiements aux membres du personnel (versements à la cessation de service et versements au titre de la caisse de prévoyance) et des sommes qui n'avaient pas encore été réglées aux fournisseurs de biens et services.

S'agissant des contributions qui avaient été annoncées et qui ont été reçues au 13 mars 2023, le montant total des recettes était de 321,4 millions de dollars, dont 253,8 millions de dollars de contributions au budget-programme. Le versement anticipé des contributions attendues a permis à l'Office de poursuivre ses activités au premier trimestre et de rembourser les prêts que le Fonds central pour les interventions d'urgence lui avait consentis.

La situation financière de l'Office reste toutefois difficile. S'agissant des activités d'appui de base, une nouvelle crise de liquidités touchera l'Office en mai, puisque les recettes attendues ne suffiront pas à couvrir les décaissements prévus. L'insuffisance des ressources disponibles pour financer la réponse à la crise liée au séisme qui a frappé la République arabe syrienne et pour préserver la chaîne d'acheminement des denrées alimentaires vers Gaza est également préoccupante.

Pour remédier à ces problèmes, l'Office sollicite des ressources supplémentaires qui lui serviront à faire face à une juxtaposition de crises multiples. Par ailleurs, il continue de sensibiliser ses donateurs à l'importance que revêtent les décaissements anticipés et un financement souple, outils essentiels qui permettent d'améliorer la gestion financière et la planification.

Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par l'Office en matière de collecte de fonds, compte tenu notamment du nombre élevé de personnes exerçant des fonctions dans ce domaine, et compte que l'Office utilisera ces ressources en personnel d'une manière efficace et axée sur les résultats. Le Comité compte que l'Office tiendra compte des enseignements et des meilleures pratiques issus des stratégies de collecte de fonds qui ont fait leurs preuves dans d'autres organismes des Nations Unies, et qu'il continuera de renforcer ses efforts globaux de collecte de fonds et d'élargir sa base de donateurs, de façon à s'assurer un financement volontaire suffisant, prévisible et soutenu, comme l'a également demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 71/93 (par. VI.78).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe d'établir un projet de budget financé au moyen de ressources extrabudgétaires, fondé sur les besoins prévus et découlant d'une évaluation complète des besoins et de données statistiquement exactes sur la population totale nécessitant les services et l'appui de l'Office (mémoire du Comité AC/2184 du 18 novembre 2021, par. 5 et 6). En outre, le Comité compte que les enseignements et les meilleures pratiques émanant de diverses entités des Nations Unies et portant sur la budgétisation fondée sur les besoins seront pris en considération (par. VI.79).

Le Département des relations extérieures et de la communication poursuivra sa restructuration de façon à mener à bien sa stratégie triennale de mobilisation de ressources et de sensibilisation ; il se servira des postes nouvellement approuvés et créés pour : a) stabiliser certains des postes existants qui avaient été créés de manière temporaire ; b) renforcer les piliers que sont, par exemple, la collecte de fonds auprès du secteur privé et la sensibilisation dans au moins deux pays prioritaires. La stratégie triennale du Département tire parti des enseignements tirés du cycle précédent et comprend des orientations émanant d'au moins deux entités apparentées (le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance).

L'Office établit actuellement son budget-programme pour 2024/25, en prenant en considération les ressources dont il a besoin et une évaluation des besoins ; ce budget sera présenté au Comité consultatif vers le milieu de 2023.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Modification</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Reclassement	+1 -1	D-2 D-1	Reclassement du poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines	<p>Le Département des ressources humaines de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) gère les conditions d'emploi de plus de 32 000 personnes dans un environnement politique très complexe.</p> <p>La classe actuelle du poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines (D-1) est très en deçà du niveau de responsabilité correspondant aux fonctions exercées par le (la) titulaire du poste et au rôle central qu'il (elle) joue dans les opérations et le mandat d'une entité dotée d'un personnel très nombreux. Il est donc proposé que le poste soit reclassé à D-2, conformément aux normes de classement des emplois fixées par la Commission de la fonction publique internationale.</p> <p>Le (la) Directeur(trice) du Département des ressources humaines dirige les services de l'Office chargés des ressources humaines, ce qui recouvre notamment la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques opérationnelles se rapportant à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, aux politiques en matière de ressources humaines et au droit administratif, au recrutement, à la rémunération, à la structuration organisationnelle, au classement des postes, à la formation et au perfectionnement, et au bien-être du personnel.</p> <p>La responsabilité du Département s'agissant de la structure de la rémunération est à elle seule extrêmement complexe : celui-ci assume, pour le compte de l'Office, la gestion des barèmes des traitements s'appliquant à un millier de types de postes de différentes classes dans cinq lieux d'affectation bien distincts, chacun étant doté de son propre barème des traitements, de ses propres conditions de travail et de ses propres systèmes de rémunération, avec un barème des traitements à part pour le personnel recruté sur le plan international. De même, la gestion des relations entre le personnel et la direction est une tâche particulièrement complexe et délicate, le personnel étant représenté par environ 17 syndicats, dont l'organisation est comparable à celle des syndicats de travailleurs représentant telle ou telle branche d'activité, et par un comité intersyndical.</p> <p>En plus de diriger le Département aux sièges (Amman et Gaza), le (la) titulaire fournit des orientations techniques aux équipes chargées des ressources humaines dans les cinq bureaux de secteur, par exemple le bureau de Gaza, qui compte environ 14 000 personnes, notamment en guidant, en examinant et en suivant leurs activités et le respect des politiques et des procédures. La formulation d'avis solidement fondés au Commissaire général et aux hauts responsables revêt une grande importance compte tenu de la crise financière que traverse l'Office et de son engagement à mener des réformes de gestion et de modernisation.</p>
Transferts (géographiques)	1	D-2	Transfert du poste de directeur(trice) du Département des relations extérieures et de la communication de Jérusalem à Amman	<p>Le personnel du Département des relations extérieures et de la communication est réparti entre Jérusalem, Gaza et Amman. Étant donné que l'Office cherche de nouvelles façons de mobiliser des ressources suffisantes, le (la) Directeur(trice) du Département a pour priorité de renforcer les capacités de l'Office à consolider ses échanges avec les partenaires arabes (qui sont présents par</p>

<i>Modification</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				l'intermédiaire de leurs ambassades à Amman) ainsi que les capacités de collecte de fonds auprès du secteur privé. Du fait que deux membres du personnel du Département de classe D-1 chargés des relations extérieures sont déjà en poste à Jérusalem (l'un s'occupant de la communication et le second des partenariats avec les donateurs), et que le Groupe des partenaires arabes et la Division des partenariats privés se trouvent à Amman, l'Office a déterminé que, d'un point de vue stratégique, il valait mieux que le (la) Directeur(trice) (D-2) soit basé(e) à Amman plutôt qu'à Jérusalem, lieu d'affectation actuel. L'Office et le Département des relations extérieures et de la communication pourraient ainsi déterminer l'ordre des priorités stratégiques en matière de collecte de fonds et assurer une coordination permanente avec le Bureau du Commissaire général et les membres du personnel chargés de l'exécution du programme en poste à Amman.
1	P-5		Transfert du poste d'ombudsman régional d'Amman à Jérusalem	Les principales fonctions de l'ombudsman régional comprennent : a) la fourniture d'une aide à la résolution informelle de conflits à l'intention des membres du personnel de l'UNRWA ; b) la supervision des membres du personnel et un appui à ces personnes ; c) la sensibilisation et le renforcement des capacités et des compétences des membres du personnel en poste aux sièges et dans les bureaux de secteur en matière de gestion des conflits ; d) les retours d'information systématiques à la direction de l'Office. Étant donné qu'environ 60 % des membres du personnel de l'Office sont en poste dans les bureaux de Gaza et de Cisjordanie, il serait judicieux que l'ombudsman régional soit basé à Jérusalem, ce qui permettrait à la majorité des membres du personnel de se prévaloir de ses services plus facilement et plus rapidement. De plus, ce transfert géographique faciliterait la communication et les synergies avec le Bureau de l'aide juridique au personnel et le Département des affaires juridiques, tous deux basés à Jérusalem, afin de régler certains problèmes dans les meilleurs délais, et permettrait une simplification des processus et des procédures. Enfin, Internet n'étant pas toujours fiable à Gaza, la proximité géographique du Bureau d'Amman serait bénéfique.
1	P-4		Transfert d'un poste de spécialiste des relations et de la communication avec les donateurs (P-4) de Beyrouth à Jérusalem	Compte tenu de la précarité de la situation financière, il est nécessaire de renforcer les capacités de l'Office en matière de collecte de fonds et de relations avec les donateurs, notamment avec certains donateurs institutionnels essentiels, tels que les donateurs européens. Il est donc proposé de transférer le poste de spécialiste des relations et de la communication avec les donateurs (P-4) de Beyrouth à Jérusalem, où les principaux partenaires institutionnels ont des bureaux.